

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Bien, mes chers collègues, si vous voulez bien prendre place.

Nous allons ouvrir cette session d'été.

Quel est le programme des réjouissances de ce vendredi exceptionnellement pluvieux ?

Il fera beau demain.

La session : à la fin de nos débats, nous voterons le budget supplémentaire.

Comme, vu la disposition, ça ne rend pas possible le vote électronique, nous ferons un vote à l'ancienne, à main levée, pour, abstention, non.

Sachant que Marylise Fleuret-Pagnoux a donné pouvoir à Dominique Guego. Christophe Dourthe à Fabrice...

Je ne vois plus Fabrice.

Ah, excuse-moi.

À Fabrice Barusseau.

Alexandre Grenot à Sylvie Mercier.

Françoise De Roffignac, qui va bien, mais qui se repose quelques jours, à Loïc Girard.

J'indique à nos collègues que moi, je ne prendrai pas part au vote du rapport 117 sur le congrès de l'ADF.

M. Godineau, qui va arriver en retard avec Mme Aloé...

Il est arrivé ?

Très bien.

Tu as fini en avion.

M. Godineau ne votera pas le rapport 207 sur les actions en faveur des Vals de Saintonge.

Loïc Girard...

Loïc est arrivé.

Loïc ne participera pas au vote sur le rapport 211, Jean-Pierre Tallieu, au vote sur le rapport 407, Dominique Rabelle et Évelyne Ferrand, au vote sur le rapport 813, Jean-Claude Godineau, au vote sur le rapport 814.

Donc, Serge Gapail me rappellera à mes devoirs si j'oublie de le signaler au moment de l'examen de ces votes.

À l'issue du vote du budget supplémentaire, nous entendrons le préfet, Christian Leyrit, médiateur départemental, faire son rapport.

Il viendra s'installer à mes côtés.

Vous pourrez bien sûr l'interroger.

Ensuite, il fera une conférence de presse, je le dis à nos amis journalistes, avec, à ses côtés, le directeur général des services.

Et puis nous, si ça va bien, on fera une pause de 10 minutes et on enchaînera avec la commission permanente, quitte à déjeuner un peu plus tard.

Je vous rappelle qu'à 15h30, cet après-midi, on l'a avancée d'une heure à votre demande, aura lieu la remise de décorations des insignes de chevalier de l'ordre national du Mérite à Pierre-Marie Audouin-Dubreuil. Voilà le programme.

Je vous propose de l'entamer par les votes de la commission Solidarité territoriale, deuxième commission, avec le rapport sur lequel M. Godineau pourra, s'il veut s'exprimer, le faire dans ce débat, et je lui demanderai de se retirer au moment du vote.

C'est Gérard Pons qui présente ce rapport dans le cadre de notre plan en faveur des Vals de Saintonge, et c'est Corinne Imbert, Vals de Saintonge, naturellement, qui donnera l'avis de la commission des Finances.

Gérard Pons, conseiller départemental.

-Merci, président.

La deuxième commission vous propose de voter au profit de l'association Vals de Saintonge une subvention de 318 820 euros pour son projet

"promotion de la mobilité pour tous en Vals de Saintonge", déclinée en quatre volets.

96 920 pour le volet un.

1,056 million.

Pour le volet deux, 120 900.

Pour le volet trois, 45 000.

Pour le volet quatre...

J'ai dû me tromper.

156 000...

Caroline Campodarve, conseillère départementale.

-Non, c'est volet un, 56 000.

Gérard Pons, conseiller départemental.

-Pardon, volet un, 56 000.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-On a toujours besoin d'une Caroline à côté de soi.

Gérard Pons, conseiller départemental.

-On n'est pas à un million près, mais quand même.

C'était mal tapé.

L'histoire du quatrième volet...

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Gérard Pons a seul la parole, malgré les interventions de Mme Marcilly.

Gérard Pons, conseiller départemental.

-S'agissant du quatrième volet, une période d'expérimentation est instaurée, à l'issue de laquelle le comité de pilotage pourra décider d'une éventuelle poursuite.

De voter au profit de la ville de Saint-Jean-d'Angély une subvention de 31 264 euros pour l'aménagement de la rue du Palais.

De voter au profit de Vals de Saintonge Communauté une subvention de 400 000 euros maximum pour la piscine du Mung à Saint-Savinien.

L'avis de la deuxième commission, président, est favorable.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup, Gérard Pons.

Corinne Imbert pour l'avis de la commission des Finances.

Corinne Imbert, rapporteur général du Budget.

-C'est un avis très favorable, M. le président, de la commission des Finances, en vous remerciant à nouveau pour ce soutien important des actions en faveur des Vals de Saintonge.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Avant de nous quitter, est-ce que le président, Jean-Claude Godineau, veut bien nous donner son avis ?

Jean-Claude Godineau, conseiller départemental.

-Je crois que l'essentiel a été dit par Corinne.

Effectivement, c'est une grande satisfaction que de voir ce plan qui avait été voté à 7 millions d'euros puisse être consommé au profit de communes rurales et sur un territoire qui était en souffrance.

Donc, merci, chers collègues, si vous votez le rapport.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Je vous invite à aller faire un tour dans le jardin.

Ne vous laissez pas arrêter, M. Godineau, par Pauline et Didier.

Je mets au vote ce rapport.

Pas d'objections ?

Il est adopté, je vous remercie.

Jean-Marie Roustit, nous en venons au rapport 208.

C'est un avenant à notre délégation au service public pour le haut débit.

Et ce sera cette fois-ci Caroline Campodarve qui donnera l'avis de la commission des Finances.

Jean-Marie Roustit, vice-président.

-Merci, M. le président.

Conformément à votre rapport, la deuxième commission émet un avis favorable pour abonder de 50 000 euros l'enveloppe destinée au financement des kits satellite, afin de doter les Charentais-Maritimes, actuels clients de WiMax, pénalisés par la migration vers le réseau LTE, et d'augmenter l'autorisation de programme haut débit en conséquence. D'approuver le principe d'ouverture du dispositif de financement des droits irrévocables d'usage aux sites départementaux.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Vous nous ferez une explication de texte, là-dessus.

Jean-Marie Roustit, vice-président.

-Oui, rapide.

Et d'approuver les termes de l'avenant 22 du contrat de DSP reprenant ces dispositions et d'autoriser le président à le signer.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Ça veut dire quoi, le paragraphe deux ?

Jean-Marie Roustit, vice-président.

-Concernant les 50 000 euros, l'État reprend les fréquences WiMax pour développer la 5G.

Nous devons normalement rendre ces fréquences WiMax au 1er juillet.

L'État ayant du retard, nous allons les garder jusqu'en octobre.

Ensuite, en octobre, on sera obligés de passer nos clients WiMax sur le réseau LTE.

Le seul problème, c'est que le réseau LTE émet beaucoup moins loin que le réseau WiMax.

On va se retrouver avec des gens qui avaient du WiMax et qui n'auront rien.

Ça représente à peu près entre 30 et 150 foyers en Charente-Maritime, ce n'est pas très précis, puisque ce sont des ondes, on ne sait pas exactement.

Mais on table sur un maximum de 150.

Donc, le but, c'est de fournir à ces gens-là, en attendant l'arrivée de la fibre, des équipements satellites, de façon à ne pas les pénaliser.

Et le deuxième paragraphe, "d'approuver le principe d'ouverture du dispositif de financement des droits irrévocables d'usage", ce qu'on appelle les IRU, ce sont des locations de fibres optiques qu'on peut louer, mais qui passent en investissement.

Pour nous, c'est beaucoup plus intéressant.

On avait déjà des IRU pour aller dans nos collèges, pour aller dans pas mal de lieux publics du département, et on vous propose de financer ces IRU pour des lieux autres que ceux qui étaient déjà prévus.

Et le troisième, c'est d'approuver les termes de la convention.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup pour ces explications de texte.

Caroline Campodarve pour la commission des Finances.

Caroline Campodarve, conseillère départementale.

-Avis favorable à l'unanimité, président.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup.

Pas d'objections ?

Ce rapport 208 est donc adopté.

Je me tourne vers Sylvie Marcilly pour un rapport qui concerne...

Nous en avons parlé, il y avait eu une intervention de M. Barusseau à ce sujet, je vais demander à la commission d'en tenir compte et de se tourner vers le nouveau maire de Saintes.

Sylvie Marcilly va nous dire comment la commission voit les choses.

Sylvie Marcilly, vice-présidente.

-M. le président, votre deuxième commission vous propose, conformément à votre rapport, d'accorder à la ville de Saintes, pour la réhabilitation

des bâtiments de l'ancien groupe Saint-Exupéry, une somme de 121 750 euros représentant 25% de l'opération.

Nous sommes passés, pour répondre à la demande de notre collègue, de 73 050 euros à 121 750 euros.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Vous avez consulté le nouveau maire de Saintes ?

Caroline Campodarve, puis Dominique Bussereau.

-Qui est ravi.

-Très bien.

Je comprends.

Et comme, à Saintes, parfois, les choses sont complexes, il valait mieux s'en assurer auparavant.

Caroline Campodarve pour la commission des Finances.

Caroline Campodarve, conseillère départementale.

-Avis favorable à l'unanimité sur la proposition de la seconde commission d'accorder une subvention de 25%.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Parfait.

Pas d'objections à l'adoption de ce rapport ?

Je vous remercie.

Nous en venons au rapport 210, toujours avec Sylvie Marcilly, concernant la création d'un pôle solidaire et social en Aunis Atlantique.

Sylvie Marcilly, vice-présidente.

-Afin de soutenir la communauté de communes Aunis Atlantique dans la création du pôle social et solidaire à Saint-Jean-de-Liversay, votre deuxième commission vous propose, conformément à votre rapport, d'accorder à la communauté de communes une subvention maximale de 638 000 euros.

C'est un avis favorable.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup.

L'avis de la commission des Finances, Patricia Friou.

Il faut appuyer, Patricia.

Patricia Friou, conseillère départementale.

-Après des questionnements concernant la démarche, qui a été jugée très favorable, la commission a émis, bien sûr, cet avis favorable.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup, Patricia Friou.

Pas d'objections à l'adoption de ce rapport ?

Je vous remercie.

Nous en revenons à Jean-Marie Roustit, et après l'adoption, je demanderai à M. Girard, au moment du vote, de s'absenter.

Ça concerne l'extension du casernement de la gendarmerie de Gémozac.

C'est assez étonnant, car toutes les casernes qu'on a inaugurées ces dernières années, Gémozac, Montendre, qui est une caserne extrêmement récente, sont en extension.

Il y a eu des regroupements de brigades.

À Montendre, c'est Montlieu-la-Garde qui est venu, c'est assez étonnant qu'on soit déjà dans des extensions.

M. Gérard nous donnera peut-être quelques explications.

M. Roustit.

Jean-Marie Roustit, vice-président.

-Merci, M. le président.

Votre deuxième commission émet un avis favorable et vous propose, conformément à votre rapport, d'accorder à la commune de Gémozac, pour les travaux d'extension de sa gendarmerie, une subvention d'un montant maximum de 8 161 euros.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Christophe Cabri pour la commission des Finances.

Merci, Jean-Marie.

Christophe Cabri, conseiller départemental.

-Président, c'est un avis favorable à l'unanimité de la commission des Finances.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Petite explication de texte de Loïc Girard, s'il le veut bien.

Loïc Girard, conseiller départemental.

-La caserne actuelle a 14 ans, déjà.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-On ne se voit pas vieillir.

Loïc Girard, conseiller départemental.

-C'est ça.

Donc, c'est simplement un logement supplémentaire, mais pour un gendarme adjoint volontaire.

C'est vrai que, souvent, les casernes ont été reconstruites sur les effectifs anciens, donc six gendarmes à Gémozac, ce sont des effectifs historiques.

Il en faudrait au moins 10 pour répondre aux besoins de la population.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup.

J'attends que Loïc Girard nous ait quittés pour mettre le rapport aux voix.

Je mets donc aux voix le rapport 211.

Pas d'avis contraire ?

Je vous remercie.

Nous en venons aux rapports de la troisième commission.

Agriculture, ruralité, environnement.

J'ai oublié un rapport sur la deuxième ?

Non, c'est bon.

Avec ce rapport qui a été présenté par Lionel Quillet au cours de la session d'ouverture, le schéma départemental de développement durable.

C'est Gilles Gay qui le présente pour la commission, et Lionel Quillet, ensuite, pour la commission des Finances.

Gilles Gay, conseiller départemental.

-M. le président, votre troisième commission vous propose, conformément à votre rapport, premièrement, de lancer une consultation pour un accompagnement de notre collectivité sur le développement du télétravail. Deuxièmement, d'inscrire un crédit de 25 000 euros au titre du partenariat entre notre Département et la Ligue pour la protection des oiseaux, la LPO, en vue de la réalisation d'un guide de préconisations pour une protection effective de la biodiversité, et d'approuver les termes de la convention à signer avec la LPO.

Et troisièmement, d'intégrer une annexe 2 bis au schéma routier départemental 2010-2030 définissant les modalités de prise en compte des aménagements cyclables dans la conception des routes départementales nouvelles.

M. le président, c'est un avis favorable unanime de la troisième commission.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup.

Lionel Quillet pour la commission des Finances.

Lionel Quillet, 1er vice-président.

-Avis favorable, M. le président.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Parfait.

Y a-t-il des interventions ?

Il n'y en a pas.

Des objections ?

Non plus.

Ce rapport est donc adopté.

Bernard Louis-Joseph, nous en venons au rapport 207, programme énergie.

C'est David Baudon qui donnera l'avis de la commission des Finances.

Bernard Louis-Joseph, conseiller départemental.

-Oui, président, votre troisième commission vous propose, conformément à votre rapport, de voter une autorisation de programme d'un million d'euros et d'inscrire un crédit de paiement de 302 000 euros afin de continuer à aider nos collectivités dans la voie de la transition énergétique.

C'est un rapport très important pour l'avenir.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Tout à fait, il a fait l'objet de débats en commission.

David Baudon ?

David Baudon, conseiller départemental.

-C'est un avis conforme, M. le président.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-C'est d'une rapidité conforme à votre talent.

Mme Bazin.

Michèle Bazin, conseillère départementale.

-Oui, je me suis abstenue, sur ce rapport, parce que je n'ai pas bien compris si l'aide ne concernait que les communes de moins de 5 000 habitants qui appartenaient au TEPOS.

Et, toujours, cette limite des communes de moins de 5 000 habitants me paraissait peu cohérente avec l'ambition de développement durable.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci de cette remarque.

Lionel Quillet veut-il y répondre ?

Lionel Quillet, 1er vice-président.

-C'est une discussion qu'on a eue.

Après, on peut avoir une évolution, mais pour l'instant, le règlement est tel qu'il est.

Je n'ai pas beaucoup de réponses à apporter.

Effectivement, je dirais que, vers l'avenir, il faudrait évoluer là-dessus.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Je pense que la prochaine assemblée devra certainement, M. Vallet est souvent intervenu en ce sens, et d'autres, regarder ces règlements des 5 000, moins de 5 000.

On est à six mois des élections, on ne va pas le faire maintenant.

Mais ça peut être une chose sur laquelle la prochaine assemblée se prononce pour faire évoluer les choses.

Voilà un plus de 5 000 qui se réveille.

En l'occurrence, M. Ferchaud.

Pascal Ferchaud, conseiller départemental.

-Je ne me réveille pas, j'étais attentif.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Je plaisantais, Pascal.

Pascal Ferchaud, conseiller départemental.

-Effectivement, c'est un rapport que je guettais, puisque c'est effectivement un leitmotiv, de ma part, de déplorer cet ostracisme à l'égard des communes de plus de 5 000 habitants, en particulier les communes moyennes.

Les grandes se débrouillent, les petites, il faut peut-être les aider, mais il faut aussi penser aux moyennes.

Et je trouve personnellement très contradictoire qu'on ait beaucoup de langage sur le développement durable et que, quand il s'agit de passer

aux actes, on interdirait aux communes qui sont moyennes et qui ont des besoins dans ce domaine d'intervenir et d'agir positivement à ce niveau. Personnellement, je ne m'abstiendrai pas, je voterai contre.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Très bien.

Lionel Quillet ?

Lionel Quillet, 1er vice-président.

-Je redonne la réponse sous l'autorité du président.

Nous avons un règlement.

Quand le schéma sera prêt, en janvier, février, mars 2021, il permettra peut-être de faire une réelle évolution sur le règlement.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci, Lionel Quillet.

Mickaël Vallet.

Mickaël Vallet, conseiller départemental.

-Oui.

Je voudrais dire que c'est important, ce que vient de dire le président, parce que ça fait des années qu'on attend ce signal-là.

Donc, il faut souligner que la question des 5 000 habitants n'est pas un dogme ou une difficulté particulière, et qu'au fur et à mesure des années et de la modification de la composition de la majorité qui a de plus en plus de maires de communes de plus de 5 000...

Mais ça peut aider sociologiquement, il y a des effets classiques.

C'est important qu'on se repose la question, parce que sur des sujets comme ceux-là, des communes à 6 000, 7 000, 8 000, elles ont à peine l'effet levier pour pouvoir le faire, mais elles l'ont un peu plus que d'autres communes.

Il faut savoir quels objectifs on se donne.

Et comme, sur des subventions, par exemple, pour des équipements scolaires, on arrive à discuter et à réaugmenter le plafond en une session, parce qu'on a notre marge de manœuvre, on pourrait bien le faire maintenant pour les 5 000, ça nous éviterait d'avoir quelques abstentions et un vote contre.

Parce qu'après, vous nous dites qu'on reverra en 2021, mais qui nous dit que ce sera vous ?

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Ça ne sera pas moi.

Ça, c'est sûr.

C'est sûr, mais je fais confiance...

Je fais confiance à l'évolution de l'intelligence collective.

Vous remarquerez que je ne suis absolument pas égoïste, puisque la commune de Saint-Georges-de-Didonne dépasse juste, depuis des années, sans bouger, le seuil des 5 000, et que je n'ai jamais pour autant changé de position dans l'application du règlement.

Je propose qu'on s'en tienne au règlement, avec cette ouverture intellectuelle de l'assemblée sur son évolution à court terme, à court et moyen termes, mais plutôt court terme.

Donc, je vais noter.

Y a-t-il des votes contre ?

Pascal Ferchaud, qu'on note bien.

Et des abstentions ?

Restez en abstention un certain temps pour qu'on puisse décompter les votes.

C'est noté.

Très bien, les autres votes étant positifs, le rapport est adopté.

Je me tourne à nouveau vers Michèle Bazin pour le rapport 317 sur l'adoption des statuts de l'Union des Marais, l'Unima.

Et Lionel Quillet donnera ensuite le sentiment de la commission des Finances.

Michèle Bazin, conseillère départementale.

-Merci, M. le président.

Votre troisième commission vous propose, conformément à votre rapport, d'adopter les nouveaux statuts de l'Union des Marais Charente-Maritime, d'inscrire un crédit complémentaire de 64 122 euros correspondant à l'augmentation de notre cotisation statutaire pour 2020 au titre de la compétence obligatoire et de la compétence numéro un, appui technique, administratif et juridique, de procéder à son versement sur demande du président de l'Unima et de désigner Mesdames Karine Dupraz, Françoise De Roffignac, Messieurs Christian Branger, Pascal Ferchaud, Gilles Gay, Pierre Malbosc et Michel Parent comme délégués représentant le Département au comité syndical de l'Unima.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup, Michèle.

Lionel Quillet pour la commission des Finances.

Après, je donnerai la parole à Pierre Malbosc, qui me l'a demandée.

Lionel Quillet, 1er vice-président.

-Avis favorable de la commission, M. le président, en rappelant que le développement de l'Unima, qui devient cheville ouvrière très importante dans tout le contexte gemapien, aujourd'hui, encore une fois, prend de nouvelles compétences et étend ses statuts.

Le Département suit cela avec beaucoup d'intérêt et participera véritablement à ce développement avec, aussi, toute son action de "contrôle".

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup.

Pierre Malbosc, en appuyant sur le bouton rouge.

Pierre Malbosc, conseiller départemental.

-M. le président.

Du fait de participer au comité syndical, je comprendrai mieux la position de l'Unima.

Moi, ce que j'ai un peu de mal à comprendre, c'est qu'on soit à la fois partenaire de cet organisme qui, d'un autre côté, soumissionne à des appels d'offres pour des opérations menées par le Département par d'autres collectivités locales.

J'ai un peu de mal à m'y retrouver, entre ce partenariat et être à la fois à la demande et financeur.

Ça manque un peu de clarté.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-C'est une vraie question.

En réalité, dans notre département, nous avons hérité d'un système ancien, mais qui fonctionne, de grands syndicats départementaux.

J'évoquais en étant en colère, lundi, le SDEER à propos des bornes électriques, mais nous avons aussi le syndicat des chemins, nous avons le syndicat des eaux, que préside Michel Doublet.

Nous avons l'Unima.

Là aussi, le président Doublet va être attentif à mon propos, puisque tous ces syndicats vont être renouvelés, mais beaucoup de départements y ont mis fin.

C'est-à-dire qu'ils ont créé des agences techniques qui regroupent toutes ces missions.

Les marais, les chemins, l'eau, les routes, il n'y a pas de syndicats, ce sont des services départementaux regroupés dans une grande agence technique départementale.

Nous, comme nous avons ces syndicats qui sont très efficaces, qui sont inscrits dans le paysage de la Charente-Maritime, qui travaillent avec nous, je ne vous ai jamais proposé de faire cela.

Mais ça peut être une réflexion, pour la prochaine assemblée départementale, de dire qu'on met fin à tous ces syndicats, en tout cas une partie d'entre eux, qu'on transfère les personnels au Département et qu'on crée une grande agence technique départementale qui gèrera tous ces dossiers.

Ce n'est pas la tradition de la Charente-Maritime, mais l'évolution en France est plutôt, aujourd'hui, celle-là.

Mais si nous avions...

À part le SDEER qui m'énerve un peu par sa lenteur sur ce dossier, on n'a jamais eu à se plaindre de l'efficacité du syndicat des eaux, on a un Département complètement interconnecté.

Le syndicat des chemins, l'Unima, qui est un partenaire important.

On a aussi une réflexion sur nos services de dragage.

Nous avons une régie de dragage qui va travailler dans toute la France, sur la façade atlantique, naturellement.

Et parfois, nous sommes attaqués par des partenaires privés qui demandent pourquoi le dragage de Charente-Maritime vient draguer le port des Sables-d'Olonne alors que M. Eiffage ou M. Bouygues pourraient le faire. C'est aussi une particularité charentaise-maritime d'avoir des dragueurs et une flotte de dragage.

Des dragueurs, il n'y a pas qu'au service de dragage qu'il y en a.

Ce sont des particularités locales, mais la future assemblée aura toute latitude pour y réfléchir.

Pas d'autres remarques sur l'Unima ?

Oui.

Oui, M. Godineau.

Jean-Claude Godineau, conseiller départemental.

-Oui.

Moi, je suis tout à fait favorable à ces grands syndicats départementaux, parce qu'ils viennent en aide...

Je le vois pour le syndicat des eaux, Eau17, si Eau17 n'était pas là pour faire les travaux, les petites communes ne pourraient pas le faire.

Donc, le fait d'être regroupés et d'adhérer à un grand syndicat comme ça, ça permet que les plus forts puissent aider les plus faibles.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-C'est le principe de la péréquation qu'exercent les grands syndicats départementaux.

Mickaël Vallet.

Mickaël Vallet, conseiller départemental.

-Je plussoie ce que vient de dire Jean-Claude Godineau, donc je ne vais pas en rajouter.

C'est vrai qu'en plus, il y a une tradition qui vient de loin et que dans le constat...

J'entends ce que vous dites sur le SDEER, mais je le dis à chaque fois que je peux, y compris sur le terrain, c'est vrai que le syndicat des eaux, par exemple, je ne le dis pas pour M. Doublet, je le dis pour son directeur, quand il y a une tuile, il y a une réactivité, une force de frappe financière et une façon de travailler qui sauvent la mise, y compris pour des communes qui ont quand même un peu d'ingénierie, à partir d'une certaine taille, comme on le disait, mais qui, néanmoins, ont besoin de ça.

Simplement, sur l'Unima, parce que je veux avoir l'honnêteté intellectuelle d'apporter cette précision-là, j'ai suffisamment pesté sur le premier jet de réforme de l'Unima, notamment au moment de la création

des syndicats gemapiens, le Syndicat Mixte Charente Aval ou d'autres, où on aurait pu intégrer directement l'Unima.

Je me suis suffisamment opposé à ça pour ne pas constater qu'après beaucoup de travail, on est arrivés à un résultat qui permet, tout à la fois, pour répondre à Pierre Malbosc, d'assurer les missions de services publics et ce qu'ils appellent dans la loi, rendez-vous compte, dans la loi, le "in house", je n'ai toujours pas compris ce que ça recouvre exactement, et le fait de pouvoir aller sur du secteur privé.

Parce qu'après tout, il ne faut pas que les structures émanant de la puissance publique se laissent manger la laine sur le dos.

On a d'autres intérêts à défendre et si, de temps en temps, M. Eiffage ou d'autres tordent leur nez, ce n'est pas grave, parce qu'on sait où est l'intérêt général pour certains territoires.

Donc, je voterai avec plaisir la réforme des statuts de l'Unima.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup, Mickaël Vallet.

Président Doublet.

Michel Doublet, vice-président.

-Oui.

Je ne parlerai que du syndicat des eaux.

On sert aussi de référence nationale.

J'ai reçu le président du Conseil général du Lot, qui vient du Cher.

Ils ont créé, depuis, des syndicats départementaux et ils fonctionnent dans le même sens que nous.

Peut-être pas avec toutes les mêmes compétences, car on a l'eau, l'assainissement, l'assainissement collectif et autonome, on est un des rares départements, du reste, à l'avoir.

Ça fonctionne bien, on a du personnel qualifié.

On a quand même 350 personnes, entre Eau17 et le reste.

C'est quand même une grosse boutique, une belle PME, avec des résultats qui permettent de faire des renouvellements de réseaux, on a 13 000km de réseaux.

On renouvelle les réseaux, actuellement.

On améliore la rentabilité des réseaux, donc on a des résultats.

Je pense qu'un syndicat comme ça, aujourd'hui, pour le transposer au Département, ça poserait certainement une autre question.

Ça compliquerait la vie des communes, c'est sûr.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Attendez, M. Godineau, que je vous donne la parole.

Vous la demandez, puis je vous la donne.

Et donc, vous l'avez.

Jean-Claude Godineau, conseiller départemental.

-Merci, président.

Avec mes excuses.

Quand on voit ce qui peut se passer, comme l'année dernière, lorsqu'il y a rupture, par exemple, au niveau de la CDA par rapport à l'approvisionnement de l'eau de Coulon, on a été bien contents de trouver Saint-Hippolyte pour pouvoir alimenter tout le nord du département.

Et la solidarité, elle joue dans ce sens-là.

Parce que des petits syndicats tout seuls, devant un pépin, ils ne peuvent pas réagir à la même vitesse, la même célérité, comme le disait Mickaël, et je crois que c'est important qu'on protège cela.

Donc, en termes d'aide et de secours, lorsqu'il y a un gros pépin, comme l'année dernière, on pourrait se trouver, si nous n'avions pas ça, devant une pénurie, à un moment donné, plus de fourniture d'eau.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Absolument.

Tout le monde est satisfait du fonctionnement du syndicat des eaux, c'est évident.

Jean-Marie Roustit.

Jean-Pierre Tallieu, vice-président.

-Président, juste un mot.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Attendez, chacun son tour.

Je viens d'appeler Jean-Marie Roustit.

J'ai bien vu que M. Tallieu avait levé la main.

Jean-Marie Roustit, vice-président.

-Je voulais évoquer également Soluris, le syndicat informatique charentais-maritime, puisque nous sommes un des trois ou quatre plus gros syndicats français au niveau informatique, ce qui permet aux toutes petites communes d'avoir les mêmes services que les grandes.

Je parle notamment des obligations réglementaires comme le RGPD, que les petites communes seraient incapables de pouvoir mener à bien.

C'est vraiment de la mutualisation.

On est aussi complètement sur le champ concurrentiel, marchand, et on gagne quand même des marchés.

C'est un syndicat ouvert.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci, Jean-Marie Roustit.

Jean-Pierre Tallieu.

Jean-Pierre Tallieu, vice-président.

-Je ne veux pas m'attaquer à la grosse boutique de Michel Doublet ni à la chanson des gens heureux que je viens d'entendre, mais il se trouve, et Michel le sait, je lui ai déjà dit, que la plupart des contrats du syndicat avec ses prestataires arrivent à leur terme en 2021.

Je souhaite vraiment que les choses soient mieux harmonisées, parce qu'il se trouve que dans l'agglomération, le prix de l'eau est différent suivant les prestataires.

Comment expliquer à un consommateur de Saint-Georges-de-Didonne qui paie moins cher qu'un consommateur de Royan...

Il y a quand même quelque chose à corriger.

Donc, la grosse boutique va se réformer, j'espère.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Si c'est moins cher à Saint-Georges qu'à Royan, ça me va très bien.

Pas à Marie-Pierre Quentin.

Très bien, ce débat était intéressant, merci à tous d'y avoir participé.

Pas d'objection à ce que nous approuvions la réforme des statuts de l'Unima ?

Je vous remercie.

Nous en venons à la commission présidée par Jean-Pierre Tallieu, Littoral, mer et milieu maritime, activités liées à la mer, pour une demande de subvention.

Pierre Malbosc, puis Christophe Cabri pour la commission des Finances. Pierre.

Je rappelle aux collègues qui sont sur les hauteurs, provisoirement, mais ils le seront toujours intellectuellement, qu'à la différence des autres, il faut appuyer sur le bouton pour prendre la parole.

Pierre Malbosc, conseiller départemental.

-Il y a toute une technique à acquérir.

M.

le président, votre quatrième commission vous propose, conformément à votre rapport, d'attribuer une subvention d'équipement de 33 000 euros à la Société nationale de sauvetage en mer pour l'acquisition d'un semi-rigide d'un montant de 139 000 euros, destiné à la station de La Rochelle, et d'augmenter la subvention d'équipement pour le remplacement

du canot tous temps de La Cotinière en la portant de 350 000 à 521 000 euros pour faire suite à la demande de la SNSM du 7 avril 2020. C'est dû au résultat de l'appel d'offres concernant ce canot qui a connu une augmentation un peu éloignée du montant initialement prévu. Donc, la subvention doit être augmentée en conséquence.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci.

Je dirai un mot sur la SNSM ensuite.

M.

Cabri pour la commission des Finances.

Christophe Cabri, conseiller départemental.

-Président, c'est un avis favorable à l'unanimité de la commission des Finances.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup, Christophe.

Juste un mot : j'ai vu la semaine dernière le président de la SNSM, le président national, sauf qu'il habite en Charente-Maritime.

C'est l'amiral de Oliveira, qui était le préfet maritime de Brest, notre préfet maritime.

Il a choisi une des plus grandes cités maritimes de Charente-Maritime pour y prendre sa retraite, à savoir la commune de Meux, située à proximité de Jonzac.

Il sera présent au congrès de l'ADF, en novembre.

Je lui ai proposé que la SNSM ait un stand pour faire connaître ses activités, etc.

Je lui ai proposé qu'on signe à cette occasion une convention entre l'ADF et la SNSM, une convention de partenariat.

Il a également évoqué le fait, je le dis à Serge Gapail, au président de la commission de la Mer et au vice-président en charge de ce dossier, Jean-Pierre Tallieu...

Il a également évoqué l'idée qu'au lieu de faire à chaque fois coup par coup, il pourrait y avoir une convention entre la SNSM et chaque département littoral qui règle les principes.

Après, on rentre dans le cadre de cette convention à chaque fois qu'on fait un rapport.

C'est une bonne idée.

J'ai vu ce matin dans la revue de presse que ça a été fait par nos collègues de Loire-Atlantique ces jours-ci.

Donc, je sou mets l'idée à nos équipes de la direction générale et de la commission, de voir si on ne pourrait pas envisager, peut-être pourrait-on la signer, d'ailleurs, en novembre, en même temps que la convention nationale avec l'ADF, une convention avec la SNSM qui réglerait, dans un système, nos interventions.

On va être amenés à chaque fois à le faire.

Ça n'empêcherait pas les rapports, mais on serait dans un cadre qu'on aurait défini un peu à l'avance.

Oui, Pierre Malbosc.

Pierre Malbosc, conseiller départemental.

-Il faudra peut-être pousser la réflexion sur l'organisation générale de la SNSM.

Ce qui m'étonne un petit peu, c'est que ce sont des gestions financières indépendantes entre la station de La Rochelle, la station de La Cotinière.

La Rochelle achète un nouveau canot semi-rigide, revend l'ancien à La Cotinière.

Alors qu'on pourrait avoir l'impression que cet intérêt général ne devrait pas être saucissonné comme ça.

C'est un peu partout comme ça, en France, sur la SNSM.

Il n'y a pas une gestion globale, ce sont vraiment des gestions indépendantes par station.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Moi, ça ne me choque pas, je trouve que la gestion locale est meilleure que la gestion nationale.

Et on l'a bien vu, avec tous les collègues concernés, l'année dernière, après la catastrophe des Sables-d'Olonne.

On a voulu réunir toutes les stations de la SNSM dans le département.

Le délégué départemental ne voulait pas, parce qu'il jouait le chef.

D'autant plus qu'il n'est plus en place.

Il jouait le chef et voulait que ce soit lui, alors que nous, on voulait voir en face de nous tous les présidents de terrain de toutes les stations du département : La Rochelle, l'île d'Aix, l'île d'Oléron, Royan et j'en oublie certainement.

L'île de Ré.

Donc, je trouve que ce n'est pas mal...

Ils vont garder le niveau départemental de coordination, pour, justement, coordonner ce genre d'opérations, mais ils veulent faire parler plus leurs présidents locaux et ils ont raison, parce que cet échelon un peu préfectoral, départemental, finalement, fonctionnait assez mal.

Mais si on fait une convention, Pierre, il faudra naturellement qu'on voie comment on s'articule entre le niveau départemental et chaque station.

Voilà.

Pas de remarques sur ce rapport, pas d'objections ?

Il est adopté.

Maintenant, Fabienne Labarrière pour le rapport 228.

Pardon, 407, sur l'adhésion à l'association des ports territoriaux.

Fabienne Labarrière Aucouturier, conseillère départementale.

-Oui, M. le président, merci.

Votre quatrième commission vous propose, conformément à votre rapport, premièrement, d'adhérer à l'Association nationale des ports territoriaux dont l'objet est de représenter les autorités portuaires et les exploitants des ports territoriaux et d'être un interlocuteur privilégié auprès des instances nationales et européennes sur toutes les thématiques portuaires, notamment dans les domaines réglementaires.

Deuxièmement, de désigner mon binôme, M. Jean-Pierre Tallieu, membre titulaire, et non plus Gérard Pons, si vous en êtes d'accord, en tant que membre suppléant, mais, de l'avis favorable et à l'unanimité de la quatrième, de proposer Marie-Pierre Quentin.

Et nous avons en cela sollicité Gérard qui a accepté avec beaucoup de spontanéité.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Parce que c'était une femme.

Sinon, il n'aurait pas accepté.

Merci, Fabienne.

Quel est l'avis de Caroline Campodarve...

Pardon ?

Ah, pardon, excusez-moi.

Fabienne Labarrière Aucouturier, conseillère départementale.

-J'ai un "troisièmement", et pas des moindres.

Ça concerne la porte d'Elbe du port de Marennes.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Ça permettra à Jean-Pierre Tallieu, quand on votera, de savoir pourquoi il doit sortir, à cause du "troisièmement".

Fabienne Labarrière Aucouturier, conseillère départementale.

-Donc, il s'agirait d'augmenter notre aide de 110 000 euros en faveur du Syndicat mixte des ports de l'estuaire de la Seudre pour la réhabilitation de la porte d'Elbe aval du port de Marennes. Il s'agit des changements de vantaux à la suite d'un diagnostic réalisé et un surcoût qui est dû à la complexité et à l'ancienneté de cet ouvrage.

Il conviendrait de passer notre autorisation de programme de 450 000 euros à 560 000 euros, si vous en êtes d'accord.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup, Mme Labarrière.

Mme Campodarve pour la commission des Finances.

Caroline Campodarve, conseillère départementale.

-Oui, avis favorable, président, avec la proposition de nommer Marie-Pierre Quentin à la place de Gérard Pons.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Chacun s'incline devant le gentleman Gérard Pons.

Personne ne demande la parole ?

Pas d'objections à l'adoption de ce rapport ?

Il est donc adopté.

J'en viens au rapport 408.

Il s'agit, par la voix de M. Tallieu, qui revient spontanément, d'exonérer de redevances portuaires et domaniales certains usagers de nos ports départementaux au titre de la baisse des charges liée au Covid.

Jean-Pierre Tallieu, vice-président.

-Conformément à votre rapport, président, la quatrième commission propose d'exonérer partiellement les professionnels des redevances portuaires et domaniales dans les ports départementaux à la suite de la crise sanitaire et pour la période de confinement.

D'attribuer une subvention de 275 000 euros aux budgets annexes 17 et 18 pour compenser les pertes de recettes.

Enfin, de prendre acte du principe de compensation par le budget principal du Département des pertes de recettes subies par les communes concessionnaires et par les syndicats mixtes des ports au sein desquels le Département est partie prenante, et d'inscrire les crédits de paiement lors d'une prochaine session, en fonction des justificatifs.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-C'est une subvention d'aide aux entreprises dans nos ports.

Ce n'est pas une subvention, mais une baisse de charges.

Qu'en pense la commission des Finances, Christophe Cabri ?

Christophe Cabri, conseiller départemental.

-C'est un avis favorable à l'unanimité, président.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup.

Michel Parent demande la parole.

Michel Parent, vice-président.

-Oui, merci, président.

Je voudrais évoquer la situation de la conchyliculture de Charente-Maritime, qui est en grande souffrance, au moment où je vous parle.

Ce n'est pas seulement lié au Coronavirus, mais à un norovirus qui s'est développé en janvier sur des zones de production qui n'étaient pas charentaises.

Il y a eu, bien sûr, l'impact médiatique que l'on connaît, il y a eu une chute de la commercialisation de 80% qui a commencé en janvier et qui perdure aujourd'hui.

Donc, ça fragilise considérablement les entreprises, d'autant plus qu'elles ont à gérer des stocks.

Ces stocks vont grossir, seront impropres, donc, aux besoins du marché, demain.

Cette situation est extrêmement délicate.

J'ai la chance d'avoir un port au château d'Oléron qui associe à la fois des prestataires de services, des restaurateurs, des conchyliculteurs, et force est de constater que la situation est très différente.

Un restaurateur a été pénalisé par le Coronavirus, trois mois de fermeture, mais il a pu bénéficier éventuellement du chômage partiel, de l'aide de la Bpi, de l'aide de l'État.

Les conchyliculteurs ont un produit qu'il faut travailler quotidiennement et n'ont pas pu libérer leurs salariés.

Ils se trouvent dans une situation qui n'est pas comparable.

Je sais que la profession a souhaité l'exonération complète des redevances pour l'année 2020.

Moi, je suggère deux hypothèses.

La première, c'est qu'on acquiesce à cette revendication.

La deuxième, c'est un sursis à statuer qui nous permettrait, à l'automne, de voir quelle sera la situation de la conchyliculture, en espérant qu'elle s'améliore.

Mais pour l'instant, les demandes de redevances devraient être gelées pour la profession conchylicole.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Excellente suggestion.

On pourra, en effet, je le dis au président Tallieu, avoir un rapport en ce sens à la session d'automne si c'est nécessaire.

Je rappelle, je me tourne vers les présidents de groupes, que j'attends leur sentiment quant à savoir si, à la session d'automne, nous faisons un débat d'orientation budgétaire et, à la session d'hiver, un débat budgétaire, ou s'ils préfèrent que ce soient les collègues élus en mars 2021, puisqu'il semble que le président de la République ait renoncé, en tout cas, aujourd'hui, on l'écouterait le 14 juillet, à son idée de reporter les élections en 2022.

Il faut donc réfléchir à savoir, pour que nos services se mettent au travail, si nous faisons un DOB et un budget avant la fin de l'année, ou si nous laissons ces actes à nos successeurs, comme je l'avais fait la dernière fois avec l'accord de notre majorité.

C'est une remarque au passage.

Le président Tallieu demande la parole.

Jean-Pierre Tallieu, vice-président.

-Oui.

Simplement, autant j'ai évoqué la grosse boutique de Michel Doublet...

Michel Parent, les grosses huîtres, c'est peut-être le moment de demander aux chefs cuisiniers et aux restaurateurs d'inventer une recette pour les consommer, elles sont consommables.

Il ne s'agit pas de les jeter.

C'est l'occasion que nous avons de valoriser un produit qui n'est pas consommé très habituellement.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-C'est bien noté.

Pas d'objections sur ce rapport ?

Il est donc adopté.

Nous en venons à la commission présidée par Michel Doublet, la cinquième : Infrastructures, mobilité et patrimoine, avec un rapport de Michel Doublet sur le programme complémentaire de voirie.

Et c'est Brigitte Rokvam qui donnera le sentiment de la commission des Finances.

Michel Doublet, vice-président.

-Oui, M. le président.

Votre cinquième commission, dans sa grande sagesse, vous propose, conformément au rapport du président, en dépenses d'investissement, une autorisation de programme de 12 594 874 euros.

En crédits de paiement, 12 millions.

En recettes d'investissement, une autorisation de programme de 1 087 500 euros.

En recettes hors autorisation de programme, 2 millions.

En dépenses de fonctionnement, 500 000.

De voter la suppression d'autorisations de programme anciennes et leur réduction pour un montant de 10 022 802 euros.

De voter une autorisation de programme de 10 000 euros au titre de notre participation aux investissements d'autres collectivités sur voirie départementale.

Ce rapport a été adopté à l'unanimité.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-C'est un bon rapport, avec des travaux routiers supplémentaires importants pour la seconde partie de l'année.

Qu'en pense la commission des Finances, Mme Rokvam ?

Brigitte Rokvam, vice-présidente.

-La commission des Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup.

Y a-t-il des interventions, sur ce rapport ?

Oui, Mickaël Vallet.

Donnez le micro à M. Vallet, Mesdames.

Mickaël Vallet, puis Dominique Bussereau.

-C'est bon.

-C'est fait, très bien.

Mickaël Vallet, conseiller départemental.

-Simplement, mais c'est peut-être après le vote, je ne sais pas...

On a posé une question, lundi matin, sur le fait qu'il y avait une petite dépense prévue à Marans, ce qui nous a amenés à remettre le sujet sur la table.

Comme vous avez vu le ministre délégué qui a été confirmé dans ses fonctions, à Limoges, pouvez-vous nous en dire un peu plus ?

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Absolument, j'oubliais.

Merci de me rappeler à mes devoirs.

Nous l'avons vu, j'étais accompagné de Pierre-Marie Audouin-Dubreuil, pour le Département, et en présence du président de la Vendée, Yves Auvinet, accompagné d'une flopée de députés et sénateurs de Vendée. Je n'avais pas cette chance.

Mme Tuffnell s'était excusée, parce qu'elle avait des soucis de santé. Le président Retailleau, le député Henriot, notre sénateur.

M.

Djebbari nous a présenté un projet de route classique qui s'appuie...

J'ai demandé d'ailleurs à Pierre-Marie Audouin-Dubreuil de vous faire passer le document, je ne sais pas s'il l'a fait.

J'avais demandé qu'il soit distribué ce matin.

J'aimerais bien qu'il le soit pendant cette séance, je le dis à Serge Gapail.

Un projet qui s'appuie, grosso modo, sur la voirie existante ou qui s'en éloigne très peu, qui reste dans un fuseau très proche de la voirie existante.

C'est un projet routier, pas autoroutier.

Simplement, au moment de Marans, évidemment, il n'est pas question de s'appuyer sur la voirie existante.

Donc, en arrivant un peu au sud de Marans, ça part à l'est par une voirie nouvelle.

C'est ce qui a la préférence de l'État.

Ceci étant, ça représente la joyeuse somme d'environ 1 milliard d'euros, l'ensemble du projet.

On lui a expliqué que même avec toute la puissance du président Doublet, qui a obtenu que le budget des routes passe de 50 à 62 cette année, sortir 500 millions par Département pour aménager cet itinéraire, ça nous paraissait extrêmement difficile, même si c'est assez pertinent.

Ils avaient une variante sur laquelle on gagnait quelques dizaines de millions d'euros.

C'était, au lieu de faire des ouvrages passage inférieur, passage supérieur, des ronds-points.

Si on commence à faire des ronds-points sur cet itinéraire, avec la circulation touristique, la circulation régionale, les déplacements domicile-travail, les convois de bateaux et de mobil-homes qui viennent de Vendée et les convois d'avions qui viennent de chez nous, ça va être un incirculable.

Les Vendéens se sont fâchés très fort.

Nous, on est restés polis, à la charentaise.

Les Vendéens ont poussé un cri en disant que c'était scandaleux, que la seule solution, c'était une autoroute concédée, ou alors, en tout cas, une voirie routière...

Pour l'instant, la loi ne le permet pas, mais il va y avoir de nouveaux textes de décentralisation, une voirie routière départementale à péage qui permettrait de rembourser l'éventuel emprunt qui serait fait par les collectivités pour conduire cette route.

Donc, on va vous distribuer aujourd'hui, ce matin, ce document.

Et je serais preneur, je me tourne vers les élus de ce canton, d'avoir vos remarques assez rapidement, parce que nous devons nous revoir, avec M. Djebbari, aussitôt après la fin de l'été, dès le mois de septembre. Mais la Vendée a mal vécu cela.

Je l'ai vu ensuite en tête-à-tête, je lui ai expliqué que son affaire nous gênait moins que les Vendéens, parce qu'on a à peu près compris ce qu'il faut faire pour éviter les problèmes environnementaux, mais que rester dans une voirie classique cofinancée par les collectivités locales, imaginons même que nous ayons une subvention de la Région Nouvelle-Aquitaine, qui, en général, ne donne rien pour le réseau routier à la différence des Pays de la Loire, c'est inatteignable financièrement. Donc, je propose aux uns et aux autres d'y réfléchir.

De notre côté, Pierre-Marie Audouin-Dubreuil va y travailler avec le président Doublet, Frédéric Caron et nos équipes.

Mais ce n'est pas une entrevue qui a été, comme on dit en langage départemental, diplomatique, vous qui êtes diplomate, Mickaël...

"Une entrevue cordiale", ça veut dire que c'était assez tendu, par moment, surtout entre nos amis vendéens, qui ont le sang un peu plus chaud que nous, et le ministre.

Président Doublet.

Michel Doublet, vice-président.

-M.

le président, ma question ne concerne pas forcément les routes.

Le gouvernement a annoncé une enveloppe pour les collectivités territoriales, départements, communautés de communes, une enveloppe exceptionnelle dans le cadre du Covid.

Est-ce qu'on a des renseignements plus précis ?

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Mme Imbert répondra mieux, parce qu'il y a des mesures qui sont dans le projet de loi de finances rectificative numéro trois, qui a pris une

semaine de retard du fait du remaniement gouvernemental, qui est encore à l'Assemblée alors qu'il devrait en être sorti, et qui va venir au Sénat la semaine prochaine ou la semaine d'après, et dans lequel il y a des mesures sur la décile pour les communes, et puis, il vous l'a dit lundi, pour les départements, ces fameuses mesures d'avance, DMT0, compensations, etc.

Mme la sénatrice.

Corinne Imbert, rapporteur général du Budget.

-Merci, M. le président.

J'en suis là, j'attends le texte qui va sortir de l'Assemblée pour regarder ça de près.

Il y a des promesses, on va essayer qu'elles soient maintenues, par rapport aux points abordés lundi en ouverture de session, mais n'ayant pas la version définitive de sortie du texte qui sera déposé sur le bureau du Sénat, je ne vous en dirai pas plus aujourd'hui.

En ce qui me concerne, mais j'interviendrai tout à l'heure, je m'attacherai aussi à défendre l'exonération de charges sociales et fiscales pour les primes des aides à domicile.

En attendant, il faut qu'on soit vigilants pour que ce qui est promis pour les départements et les communes soit bien dans le texte, à la fin. On parle déjà d'un quatrième projet de loi de finances rectificative, dans les couloirs du Sénat.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Pas qu'au Sénat, il est en préparation à Bercy.

Il y aura un PLFR4, ce qui est inusité, sous la Ve République.

M.

le président Doublet, j'aurai une visioconférence lundi matin à 9h30 avec le Premier ministre Jean Castex.

Je serai accompagné du président du groupe Droite, Centre et Indépendants de l'ADF, François Sauvadet, président de la Côte-d'Or, et du nouveau président du groupe de gauche, secrétaire général de l'ADF qui est notre excellent collègue Jean-Luc Gleyze, notre voisin girondin, puisque le président du groupe de gauche à l'ADF a changé et que c'est notre voisin de Gironde qui en est maintenant le président.

Donc, nous avons une visio à 9h30 lundi matin avec le Premier ministre. Je vais réévoquer ces questions-là avec lui.

Oui, président Vallet.

Mickaël Vallet, conseiller départemental.

-C'est très important, ce que vous venez de nous dire sur la question de feu l'A831, parce que ça veut dire que l'État, de manière spontanée...

En tout cas, son élan, c'est de ne pas proposer une autoroute.

Alors, question complémentaire : vous dites qu'on utilise à peu près les fuseaux actuels, dans ce qui vous a été présenté, ce sont des voies expresses, j' imagine.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-C'est de la quatre voies.

Mais vous allez avoir la carte dans un instant.

Pierre-Marie la fait distribuer.

Mickaël Vallet, conseiller départemental.

-Que demande le peuple ?

C'est parfait.

Primo.

Et deuxièmement, j'entends aussi que vous n'avez pas été arc-bouté sur la proposition.

Il y a plus arc-bouté que vous.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Je n'ai pas été arc-bouté sur la proposition autoroutière, parce qu'après la victoire des Verts aux municipales et l'état d'esprit actuel,

je pense que, si on propose une autoroute, il faut le faire avec prudence.

J'ai simplement rappelé que le président Blaizot, à ma place et dans d'autres lieux, s'était vu obligé, en 1985, les plus anciens s'en souviennent, de passer à l'autoroute alors qu'à l'époque, les plus anciens du Conseil départemental s'en souviennent, nous étions sur la fameuse quatre voies La Rochelle-Sainte-Hermine.

J'ai rappelé au gouvernement qu'il nous avait indiqué...

Un gouvernement, mais c'est l'État, c'est la continuité républicaine, nous avait annoncé qu'une autoroute, c'était plus protecteur qu'une quatre voies.

Parce qu'on faisait, en réalité, moins de traversées.

C'est ça qui fait que l'emprise est moins...

J'ai trouvé assez curieux qu'ils excluent ça.

Mais, ayant été dans ces fonctions, je sais que la semaine du remaniement, avec la tendance à l'écologie "biteauesque" au niveau national, je prends l'exemple de notre collègue député européen Benoît Biteau, ce n'était pas forcément le moment d'en faire trop.

Donc, je l'ai fait après, mais je ne l'ai pas fait en affrontement avec le ministre pour essayer de passer l'obstacle.

Mais je reste persuadé, au fond de moi-même, que s'il n'y a pas...

Ça peut être aussi une quatre voies concédée.

Une quatre voies avec une concession et un péage, ou plus exactement, une écotaxe, en particulier sur les poids lourds, puisqu'il y a un énorme trafic de poids lourds sur cet axe.

Ça peut aussi se regarder.

Écotaxe poids lourds, écotaxe convois exceptionnels, pas forcément sur les véhicules privés.

Tout peut se regarder.

Je vous propose d'analyser ce tracé.

Une note technique nous a été remise que nos services vont analyser.

Je reviendrai vers vous dès que j'aurai de nouvelles informations.

Il n'y a pas de quoi réjouir le nouveau maire de Marans, pour l'instant.

Sauf qu'il y a un contournement de Marans.

M.

Vallet.

Mickaël Vallet, conseiller départemental.

-Ce que je vais dire n'est pas piégeux.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Non, mais je vous réponds franchement.

Mickaël Vallet, conseiller départemental.

-Je ne veux pas vous faire dire ce que vous ne voulez pas dire, mais j'entends qu'en fait, le problème n'est pas celui d'une question de principe sur le fait que ce soit concédé ou autoroutier.

S'il y a une voie expresse proposée par l'État, dès lors qu'on trouverait les financements...

C'est le nerf de la guerre, vous me direz.

Dès lors qu'on trouverait les cofinancements...

Je trouve que les 5 000 habitants, ça...

Dites donc, ce matin...

Peut-être pourrait-on, sur cette décision, laisser cela à la prochaine assemblée.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Oui, mais ça, vous verrez bien si vous êtes réélu.

Moi, je ne serai pas candidat, donc je ne serai pas réélu.

Mais attention, il faut quand même une nouvelle DUP.

Donc, DUP avec toutes les zones traversées, le marais de Rochefort, etc., il faut savoir qu'il y en a pour 10 ans.

Il ne faut pas se faire d'illusions.

Une DUP qui sera attaquée de toute nature, de partout.

Il faut savoir qu'une nouvelle DUP, il y en a pour 10 ans.

Peut-être pas, je dis 10 ans, parce que je suis pessimiste.

Mais je suis peut-être optimiste, en disant 10 ans.

Il faut bien voir la difficulté du dossier sur le plan environnemental.

Lionel Quillet.

Lionel Quillet, 1er vice-président.

-Oui, sur ce dossier, au-delà du problème financier, qui a été tellement reporté qu'il en devient difficile, un milliard à financer sur un principe de péage qui n'existe pas, n'étant pas une autoroute, on ne peut pas dire qu'on ait beaucoup avancé.

Sur la DUP, je suis, comme toujours, très surpris, sur ce dossier.

Là où c'était extrêmement compliqué pour une autoroute...

Je peux vous dire que dans les zones qui sont prévues et là où ça passe, connaissant les règlements environnementaux, ce ne sont pas des contentieux, qu'on va avoir, mais une levée de boucliers phénoménale alors qu'on cherche une solution.

Maintenant, il faut l'envisager de toute urgence, mais préparons-nous quand même.

Je ne vois pas la différence...

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-On peut aussi séquencer.

Par exemple, commencer par la déviation de Marans, mais là aussi, il faudra une DUP.

Mais est-ce que les services de l'État...

Je me tourne vers nos spécialistes, mais c'est un ouvrage d'ensemble.

On n'accepte pas de DUP par secteur, on considère qu'il doit y avoir une DUP d'ensemble.

Je ne veux pas parler au nom des services de l'État, mais je me méfie.

Comme c'est un projet...

On pourrait demander son avis à l'ancien directeur des routes, le préfet Leyrit, qui connaît bien ces questions.

On peut très bien avoir une réponse de l'État qui nous dise que, pour la DGTIM, il faut une DUP d'ensemble.

Écoutez, à voir, à suivre.

Le papier va vous arriver d'un instant à l'autre.

Je vous propose d'adopter ce rapport, si vous n'y voyez pas d'inconvénient.

Il est adopté.

Et d'en venir au rapport 508 présenté par Brigitte Seguin.

Brigitte, nous sommes sur du ferroviaire, et, en particulier, le tronçon Beillan, qui est sur la commune de Saint-Sever, Angoulême, Saintes.

C'est le tronçon qui est commun à l'alignement de Bordeaux et à la ligne Royan-Angoulême.

Brigitte Seguin, conseillère départementale.

-Oui, M. le président.

Votre cinquième commission vous propose, conformément au rapport du président, de voter une autorisation de programme de 3 500 718 euros, dont 700 144 euros à inscrire dès 2020 pour des compléments de travaux de voies pour la ligne ferroviaire Angoulême-Saintes, projet du volet ferroviaire de CPER 2015-2020 D'approuver les termes des conventions proposées dans le rapport du président, relatives au financement de ces travaux, à passer avec les autres financeurs, la Région, le Département de la Charente, SNCF Réseau et l'État.

D'autoriser le président à signer l'une de ces deux conventions.

Soit celle de l'État et signataire, s'il dispose dans les temps de ces autorisations d'engagement, soit celle sans l'État, la Région avançant la

participation de l'État dans l'attente qu'il obtienne ces autorisations d'engagement conformes aux sommes inscrites au CPER.

De donner délégation à la commission permanente pour approuver toute nouvelle convention relative à ce projet.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup, Brigitte.

Patricia Friou pour la commission des Finances.

Patricia Friou, conseillère départementale.

-C'est un avis favorable avec la précision que la convention retenue est celle où l'État n'est pas signataire.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Un petit mot sous le contrôle de Catherine Desprez sur cette étoile de Saintes.

Un projet de la Région qui nous intéresse beaucoup, que pousse Alain Rousset, qui est un excellent projet, c'est le ferrocampus à Saintes.

Ce serait un outil de formation ferroviaire à Saintes.

Ensuite, sur la partie Angoulême-Saintes-Royan, la voie est neuve ainsi que la plateforme, ce qui a permis l'augmentation des vitesses.

L'objectif est encore une augmentation des vitesses de 120 à 140 km/h rapidement.

Sur la partie Saintes-Niort, il y a beaucoup de travaux à faire, beaucoup de ralentissements, donc on est très attentifs à cela avec la Région.

Sur la partie Saintes, Beillant-Angoulême, là, c'est la partie Saintes-Beillant qui est en cause.

Sur la partie Beillant-Angoulême, là, on va rentrer dans des travaux de signalisation importants, car avant l'électrification, il faut changer la signalisation entre Saintes et Angoulême.

Il y aura certainement une fermeture de lignes pendant ces travaux ou des fermetures importantes.

Et il y a beaucoup de ralentissements au sud de Beillant, vers Pons, des ralentissements vers Fontaines-d'Ozillac et Ozillac, des ralentissements vers Montendre.

Donc là, également avec la Région, on essaye de pousser SNCF Réseau qui n'a pas d'argent et l'État qui met pas l'argent qu'il faut dans les CPER pour essayer d'avancer pour qu'on ait un temps de transport ferroviaire pour les Niortais, pour aller à leur capitale régionale, Bordeaux, et pour les Saintais, même chose, qui soit correct alors qu'il y a maintenant des matériels neufs sur cette ligne, qu'elle est ouverte à la privatisation éventuelle...

Car le ministère des Transports a lancé un appel d'offres pour la ligne Nantes-Bordeaux en faisant appel à d'autres opérateurs que la SNCF.

Évidemment, la SNCF va concourir.

Voilà.

Donc on se bat beaucoup avec le Conseil régional de Saintes.

Notre ami dont le nom m'échappe, mais on le connaît tous...

Voilà.

On se bat beaucoup avec Jacky Emont sur ces sujets.

Il a lui-même du mal à se faire entendre à la Région par les ex-Aquitains trop aquitains, mais on se bat bien sur tous ces dossiers de l'étoile de Saintes.

Pas d'intervention ?

Pas d'objection à l'adoption de ce rapport ?

Je vous remercie.

Nous en venons maintenant avec Dominique Guégo...

Je sais qu'Evelyne Ferrand, en charge du dossier, interviendra ensuite, après l'avis de la commission des Finances, sur le schéma directeur immobilier des bâtiments départementaux.

Dominique Guégo, conseiller départemental.

-Oui.

Merci, monsieur le président.

J'ai exprimé lundi ma satisfaction de la réalisation de ce schéma directeur immobilier.

Dans ce cadre, en 2020, les opérations de travaux à mettre en œuvre concernent les domaines suivants : les bâtiments à vocation sociale et plus particulièrement le foyer des adolescents de Villado à Foncouverte, les maisons éclésières majoritairement délaissées et murées pour certaines, l'acquisition d'un logiciel de gestion du patrimoine.

La cinquième commission propose, conformément au rapport du président, d'inscrire au budget 2020 les dépenses suivantes : 650 000 euros en autorisation de programme au titre de la construction d'un nouveau foyer des adolescents sur le site actuel, projet d'un bâtiment adapté aux missions et conforme à la réglementation.

Un million d'euros en autorisation de programme au titre de la rénovation et reconversion de certaines maisons éclésières en lien avec les besoins de la direction des infrastructures, 300 000 euros en autorisation de programme pour l'acquisition d'un logiciel de gestion du patrimoine bâti permettant un suivi technique et financier plus précis qu'actuellement. Et 130 000 euros en crédit de paiement pour le financement des études et des frais de publication pour les consultations de maîtrise d'œuvre, la construction Villado, les maisons éclésières et le logiciel de gestion. Voilà.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci.

L'avis de la commission des finances donné par Brigitte Rokvam.

Brigitte Rokvam, conseillère départementale.

-C'est un avis favorable de la commission des Finances.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup.

Madame la vice-présidente en charge du patrimoine.

Vous n'avez pas le micro.

Appuyez.

Evelyne Ferrand, conseillère départementale.

-C'est bon ?

Je voudrais remercier le travail de Patrice Acquier, qui a été un énorme travail pendant deux années.

Je l'ai beaucoup sollicité.

Il a été beaucoup mobilisé, car c'est une analyse technique de plus de 280 000 mètres carrés de patrimoine bâti qui a été réalisée.

Je ne serai pas longue.

Je voulais dire que ce plan est attendu de nos entreprises du BTP qui souffrent de la crise et que derrière, ça générera de l'activité auprès de nos entreprises.

Et ça, je souhaitais le souligner.

Merci.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci, Evelyne.

Y a-t-il des remarques ?

Il n'y en a pas.

Des objections ?

Il n'y en a pas.

Ce rapport est donc adopté.

Nous en venons au rapport de la commission culture, sport, tourisme et citoyenneté, présidé par Stéphane Villain.

Lui-même présentera le premier rapport sur la politique sportive départementale.

Stéphane Villain, conseiller départemental.

-Voilà.

Écoutez, je passe par là.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Il a trusté deux micros pour lui tout seul.

Stéphane Villain, puis Dominique Bussereau.

-Voilà.

-Il a du mal à appuyer sur le bon.

Dominique Bussereau, puis Stéphane Villain.

Vas-y.

-La septième commission propose de donner un avis conforme aux propositions du rapport et vous demande de voter une enveloppe complémentaire de 50 000 euros pour répondre aux demandes des associations pour l'acquisition de matériel sportif soit 241 000 euros au BP et une subvention d'un montant maximum de 100 000 euros pour l'association sportive de Pique Fesse dans le cadre du projet d'extension du golf de La Jarne, qui est un projet évalué à 610 000 euros.

C'était un avis conforme de la septième commission.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci, Stéphane.

Monsieur Baudon ?

David Baudon, conseiller départemental.

-C'est un avis favorable de la première commission.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci, David.

Y a-t-il des interventions sur ce rapport ?

Je n'en vois pas.

Pas d'objection non plus.

Il est adopté.

On en vient au rapport présenté par Michel Parent, rapport 712.

Peut-être que Michel peut dire un mot à cette occasion sur un chantier dont on parle beaucoup dans la presse, Saint-Pierre-d'Oléron.

Michel Parent, conseiller départemental.

-Oui.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Ensuite, Christophe Cabri donnera l'avis de la commission des Finances.

Michel Parent, conseiller départemental.

-Je vais d'abord présenter le rapport, si vous le voulez bien.

Le service d'archéologie départementale a répondu à trois consultations relatives à des opérations de fouilles préventives.

Votre septième commission propose de donner un avis conforme aux propositions du rapport et vous demande de voter une autorisation d'engagement en dépenses de 800 000 euros ainsi qu'une autorisation d'engagement en recettes de 1 404 789 euros et d'inscrire les crédits nécessaires en 2020.

Dominique Bussereau, puis Christophe Cabri.

-Monsieur Cabri, pour la commission des Finances ?

-C'est un avis favorable de la commission des Finances, à l'unanimité.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci.

Président Parent ?

Michel Parent, conseiller départemental.

-Oui, j'ai l'honneur d'être référent du service archéologique départemental.

C'est pour moi l'opportunité de faire le point sur ce qu'on a découvert à Saint-Pierre-d'Oléron, avant la construction de la caserne de gendarmerie.

Le service archéologique va fêter ses 20 ans l'an prochain et, pendant 20 ans, il a réalisé beaucoup de fouilles qui ont permis à des chantiers d'exister.

Si le service archéologique n'avait pas été créé, aujourd'hui, on serait en grande difficulté.

Il intervient à trois niveaux.

D'abord, le diagnostic à la demande de la DRAC, ensuite, les fouilles préventives, c'est le cas de Saint-Pierre-d'Oléron et aussi les fouilles programmées.

C'est le Fâ, Jonzac, Saint-Saturnin-du-Bois.

C'est aussi le dolmen d'Ors sur la commune du Château-d'Oléron.

Je veux dire également que des interventions sont bénéficiaires.

Le rapport le démontre.

Certaines ne le sont pas.

Mais globalement, le service archéologique a un budget équilibré.

C'est important.

Autre chose, l'habilitation.

On a la chance d'être habilités par les services de la DRAC et les services archéologiques départementaux et nationaux.

Cette habilitation pouvait être remise en cause, car dans toute l'histoire qu'on a à cerner, du néolithique au contemporain, on avait des petits manques.

C'est pourquoi on recrute deux archéologues qui permettront de confirmer et de valider cette habilitation.

Et je dirai également qu'on va construire très prochainement, sur le site du Paléosite, le Centre de conservation et d'étude.

Je pense qu'il verra le jour en 2021.

Je parle sous le contrôle de Fabrice qui l'attend avec impatience.

Ça nous permettra de stocker, d'expertiser les résultats des fouilles qui actuellement sont entreposés de façon incertaine et maladroite dans un bâtiment communal, propriété de la ville de Saintes.

On aura donc un outil supplémentaire.

Concernant Saint-Pierre-d'Oléron, on a le projet de construire une caserne de gendarmerie intercommunale.

Des fouilles ont été exigées et on a découvert des vestiges de l'âge du fer, ce qui était nouveau sur l'île d'Oléron.

C'est quelque chose qui a fait l'objet d'une médiatisation importante.

Donc voilà, on a eu aussi un chantier remarquable.

C'était à Saint-Sulpice-de-Royan, il n'y a pas longtemps, ce qui montre quand même les qualités remarquables de notre service et les choses qu'on y trouve.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Ça avait été si remarquable, je parle sous le contrôle de Ghislaine, à Saint-Sulpice, que les habitants disaient : "Laissez les choses en l'état et ne construisez pas le lotissement qui s'est fait après les fouilles."

C'est vrai qu'on a un service remarquable qui nous est envié...

Michel Parent, puis Dominique Bussereau.

-Tout à fait.

-Par de nombreux départements.

Nombreuses sont les communes qui font appel à nous, car elles savent que ça va plus vite que par les autres services, en particulier ceux de l'État.

On a plus de souplesse et de réactivité avec ce service.

Pas d'objection à ce rapport ?

Il est donc adopté.

Je vous en remercie.

Je me tourne vers Catherine Desprez pour nous parler médiathèques et implantation des librairies de tiers-lieux.

Caroline Campodarve présentera ensuite l'avis de la commission des Finances.

Catherine Desprez, conseillère départementale.

-Votre septième commission vous propose de donner un avis conforme aux propositions du rapport, d'abord, pour la réalisation d'une étude de faisabilité relative à l'implantation de librairies de tiers-lieux en Charente-Maritime et par conséquent d'inscrire les crédits à hauteur de 17 400 euros.

Et vous propose aussi l'exonération de cotisations sur la valeur ajoutée des entreprises, la CVAE, pour les librairies labélisées Libraires indépendantes de référence de la Charente-Maritime.

Votre commission a donné un avis favorable sous réserve de s'assurer que l'étude concerne bien l'ensemble des médiathèques de la Charente-Maritime.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-C'est un geste vis-à-vis des librairies.

C'est pas un geste énorme financier.

Mais c'est un geste.

Quel est le sentiment de la commission des Finances ?

Caroline Campodarve, conseillère départementale.

-Avis favorable, monsieur le président.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci.

Monsieur le président Quillet ?

Lionel Quillet, 1er vice-président.

-Juste une remarque.

Les librairies indépendantes deviennent rares et sont extrêmement secouées dans la situation actuelle.

Je voulais faire une remarque.

À côté des librairies indépendantes, il y a les librairies anciennes.

Il y avait dans votre département, en 1990, 25 librairies anciennes qui sont des lieux d'érudition sous un statut différent.

Elles ne sont pas dans l'édition mais dans le livre ancien.

Aujourd'hui, il en reste quatre ou cinq.

J'avais fait remonter cette remarque à la Région et au ministère.

Elles ne sont pas prises en compte, car il n'y a pas d'édition.

Donc on est sur le côté parution.

Étant concerné, je ne demande aucune incidence financière, mais si jamais dans le maillage culturel, une carte faite par le Département, sur les dernières librairies indépendantes, il pouvait y avoir les librairies anciennes...

Il y a celle de Rochefort.

Il en reste une à La Rochelle.

Il en reste cinq.

Voilà.

Puisqu'on est dans la protection des derniers éléphants, si on pouvait faire les rhinocéros avec...

Au moins qu'elles soient dans le maillage culturel, car je vous assure que c'est un vrai lieu de partage culturel.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-N'y voyez aucun lien avec les éléphants du président Quillet, mais madame Bachelot m'a fait savoir qu'elle souhaiterait venir en Charente-Maritime.

Je vais vous dire pourquoi.

J'ai un secret avec elle.

C'est qu'elle m'appelle mon lapin bleu et je l'appelle mon canard rose.

Ça date de l'époque où nous étions au gouvernement.

Madame la ministre de la Culture m'a proposé de venir en Charente-Maritime.

C'est un appel que je lance à vous tous.

Vous êtes représentants de terroirs.

On a évidemment moins de festivals, cet été.

On n'a pas le festival de Saintes.

On n'a pas les Franco.

Beaucoup de choses nous manquent, mais si vous avez une bonne idée, les uns les autres, elle serait heureuse de faire un déplacement ministériel ici.

Je vous promets de l'appeler madame la ministre et pas mon canard rose. Monsieur Parent et monsieur Vallet.

Michel Parent, conseiller départemental.

-Pour rebondir sur le propos de Lionel évoquant les difficultés de libraires, il a tout à fait raison, mais il y a des éléments positifs autour des livres.

On a la chance d'avoir plus de 200 bibliothèques en Charente-Maritime.

On a une médiathèque départementale qui est à leurs côtés et les soutient.

Et je l'ai déjà dit dans cette assemblée, Erik Orsenna avait été missionné par le gouvernement pour faire l'état du livre.

Il avait constaté que les bibliothèques étaient les lieux les plus fréquentés de France après les cinémas.

Donc, c'est un élément très positif, malgré la difficulté de certaines entreprises spécialisées.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Il y a un souci supplémentaire.

Les librairies sont restées, quasiment toutes en France, à quelques exceptions près, fermées pendant le confinement, alors qu'elles n'étaient pas obligées.

Elles auraient pu ouvrir.

Et beaucoup d'entre nous ont pris l'habitude de commander à la Fnac, Amazon, par Internet.

Donc il faut faire revenir nos concitoyens dans les librairies.

Avant le président Vallet, le président Ferchaud avait demandé la parole. Pascal Ferchaud, conseiller départemental.

-Je voulais souligner effectivement cette belle initiative.

qui est symbolique, mais qui reste importante.

Vous avez raison, il faut que nos concitoyens soient conscients que ces librairies sont fragiles et que le réflexe Amazon est un réflexe qu'il faudrait proscrire.

J'invite toutes celles et ceux qui ont cette pratique un peu facile de réfléchir avant de cliquer sur une touche d'ordinateur pour commander un livre et penser qu'il y a des librairies de cette nature proches de chez eux.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-On a également un autre réseau qui vit difficilement, qui lui aussi distribue du livre, c'est les Maisons de la presse.

Les grèves de Presstalis, les manques de journaux, les journaux en retard, pas arrivés le matin pendant plusieurs jours et le dossier social Presstalis est en train de se régler, mais la distribution n'est pas réglée...

Elles ont beaucoup souffert.

Et les Maisons de la presse, c'est...

D'abord pour la diffusion de la presse qui est très importante pour les libertés publiques et l'information citoyenne, ont souvent des rayons de distribution de livres.

Donc il faut défendre nos Maisons de la presse qui ont beaucoup souffert pendant cette période et qui souffrent toujours.
Le Covid plus la grève de la diffusion de la presse qui s'y est rajoutée.
Mickaël Vallet.

Mickaël Vallet, conseiller départemental.

-Merci, monsieur le président.

C'est un sujet qui est aussi important que l'A831 ou que le milliard que coûterait une voie express.

C'est important d'entendre que, sur tous les bancs, et d'abord sur votre proposition, il y a une conscience de tout cela.

L'image des éléphants est strictement la bonne, au-delà de la plaisanterie.

Dans "Les Racines du ciel" de Romain Gary, le personnage qui défend mordicus les éléphants, c'est, comme disait Gary : "Les éléphants pour les éléphants, la beauté pour la beauté et ce qui est inutile pour le plaisir de défendre ce qui est inutile."

S'il n'y avait pas les éléphants, que se passerait-il, à l'époque, pensait-on ?

Rien de grave.

Les librairies, c'est pareil.

Même si c'est symbolique, vous l'avez soulevé vous-même, c'est fondamental qu'on sache qu'il y a la prise de conscience et le soutien, parce que dans un monde qui devient aussi tendu...

On le voit avec les réseaux sociaux, on le vit tous dans nos fonctions différentes, que la fiction et que la création permettent la prise de recul nécessaire pour comprendre d'autres grands enjeux, l'A831, les aides à domicile et le reste.

Tout ça est lié et absolument fondamental.

La presse aussi sur des sujets qui reviennent souvent et vous avez prononcé le mot magique de décentralisation encore ce matin.

C'est bien beau d'en parler, de parler de transfert de compétences.

Si vous n'avez pas une presse costaude sur le plan local pour rendre compte, tout ça ne sert à rien, car l'administré ou le citoyen ne sait pas où va l'argent.

C'est quand même ça...

De pouvoir décrypter ces choses.

Donc là aussi, croyez bien que sur tous les bancs, sur le soutien à la presse locale, d'une façon ou d'une autre, il faut être très offensif, parce que c'est une question fondamentalement démocratique.

J'en viens, après ces remarques, à une question sur les tiers-lieux.

Fut un temps où l'État lançait des grands éléments structurants.

Je pense, dans les années 1960, aux MJC qui ont transformé la France du point de vue de l'émulation culturelle.

Là, on voit sortir la question des tiers-lieux avec des soutiens de collectivités, donc deux questions.

La première, c'est qu'il y a un rapport sur les tiers-lieux avec les librairies.

Cela veut-il dire qu'il y a déjà des territoires ou des endroits dont on sait qu'ils pourraient répondre à ce...

Quand je vois sortir un rapport, je me dis qu'il y a peut-être deux ou trois initiatives quelque part et on fait un règlement pour pouvoir accompagner, ce qui est bien.

Connaît-on déjà les collectivités qui pourraient répondre ?

Et deuxième point, est-ce que si des communes de plus de 5 000 habitants viennent vous voir avec des projets de tiers-lieux novateurs, il peut y avoir une oreille du Département ?

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Vous avez de la suite dans les idées.

Mickaël Vallet, conseiller départemental.

-Si jamais le Château, Surgères, je me dis : "Va-t-on les aider ?"

Mickaël Vallet, conseiller départemental.

-Vous avez de la suite dans les idées, ce qui fait votre charme.

Le président Parent veut-il répondre sur les tiers-lieux ?

Michel Parent, conseiller départemental.

-Oui.

Je répondrai très concrètement à la question de Mickaël, mais par avance, je dirai simplement les choses.

Tous les élus locaux ont comme priorité le maintien ou le développement du lien social sur leur territoire.

On sait que les bibliothèques, potentiellement, en font partie, donc on aura besoin de les faire évoluer pour que ce soit des lieux de rencontre et de lien social affirmés, donc des tiers-lieux.

Et on a évoqué avec Stéphane et Boris, il n'y a pas longtemps d'ailleurs, peut-être hier ou avant-hier, la possibilité d'intervenir pour les communes de plus de 5 000 habitants.

La réponse est concrètement oui.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Eh bien, voilà.

C'est dit.

J'ai déjà deux invitations pour madame Bachelot.

Première qui nous écoute sur Facebook, madame Françoise de Roffignac qui cite Cordouan.

Ensuite, j'ai Jonzac avec Christophe Cabri.

Ils ont été les plus rapides, mais les autres ont toute la matinée pour dégainer.

Voilà.

Continuez.

Je prends toutes les propositions.

Faites-moi des petits SMS ou des petits e-mails ou des petits bouts de papier.

Merci.

Je mets ce rapport aux voix.

Pas d'objection ?

Il est adopté.

On en vient au rapport de la huitième commission avec Sylvie Mercier pour un rapport 813 au vote duquel, vous pouvez rester pendant la présentation, ni madame Rabelle ni madame Ferrand ne pourront participer, mais elles peuvent rester jusqu'à l'exposé des rapporteurs.

Sylvie Mercier pour la commission solidarité sociale et David Baudon pour la commission des Finances.

Sylvie.

Sylvie Mercier, conseillère départementale.

-Dans ce rapport, il est proposé d'approuver le principe de création d'une société anonyme de coordination entre l'Office départemental de la Charente-Maritime, Habitat 17 et Habitat de la Vienne, étant précisé qu'ADESTIA, filiale de CDC Habitat, rejoindra ultérieurement cette société de coordination en tant que membre de la Coop Charente-Maritime Habitat.

La huitième commission a émis un avis favorable à l'unanimité.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Parfait.

Qu'en pense la commission des Finances ?

David Baudon, conseiller départemental.

-La même unanimité a approuvé ce rapport.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci.

Est-ce que madame Rabelle, en tant que présidente d'Habitat 17, avant de se retirer, veut faire un commentaire ?

Dominique Rabelle, conseillère départementale.

-Sur celui-là ?

Ça y est.

Oui.

Suite à la loi ÉLAN, nous sommes obligés de créer des sociétés anonymes de coordination puisqu'on ne peut plus avoir, sur le territoire, des offices qui font moins de 12 000 logements.

Habitat 17 ayant à peu près 4 700 logements, on a donc recherché des partenaires pour s'associer, avoir une société.

Nous vous avons proposé un précédent rapport avec une association, avec Logélia, qui était le partenaire de Charente.

Cette association n'a pas pu aller jusqu'au bout.

On a eu une incompatibilité d'humeurs, on va dire, puisque c'est un mariage, quand on fait une société anonyme de coordination.

C'est un vrai mariage.

Donc il y a eu quelques soucis.

Et finalement, nous nous sommes retournés vers Habitat de la Vienne avec lequel nous avons conclu cette société anonyme, ce qui va nous permettre vraiment d'augmenter notre offre, non seulement sur la location sociale qui est notre spécificité, mais aussi sur l'accession à la propriété.

Donc c'est une société anonyme de coordination qui sera très intéressante.

En troisième lieu, on pourra aussi avoir une meilleure prise en compte du vieillissement de nos locataires.

Et Habitat de la Vienne est un office départemental.

Habitat 17 est un office départemental.

Donc nous gardons notre spécificité départementale, l'aménagement de notre territoire, que ce soit du sud au nord ou du nord au sud du département et d'est en ouest.

Donc nous proposons des offres de logements sur tout le territoire de Charente-Maritime.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions à poser à notre collègue ?

Non.

Je demande à madame Ferrand et madame Rabelle de nous abandonner un court instant.

Pas d'objection sur ce rapport 813 ?

Il est donc adopté.

Je me tourne vers Marie-Christine Bureau pour le rapport 814 concernant la Maison départementale des personnes handicapées.

Et Christian Fallourd présentera l'avis de la commission des Finances.

Marie-Christine Bureau, conseillère départementale.

-Oui, monsieur le président.

Votre huitième commission vous propose, conformément à votre rapport, de voter en faveur de la Maison départementale des personnes handicapées un financement complémentaire de 10 000 euros pour l'édition des cartes mobilité inclusion.

C'est un rapport qui a reçu un avis favorable de la huitième commission à l'unanimité.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Cher Christian Fallourd, l'avis de la commission des Finances ?

Christian Fallourd, conseiller départemental.

-Avis favorable, monsieur le président.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup.

Y a-t-il...

Oui.

Y a-t-il des interventions ?

Il n'y en a pas.

Je vais demander à monsieur Godineau s'il veut bien, comme il est le président de la MDPH, se retirer.

Et de revenir vite, car il présente le rapport suivant.

C'est bien.

Caché derrière le premier adjoint de Saint-Jean, il y a pas mieux.

Pas bien caché, on voit l'épaule.

Voilà.

Donc en l'absence remarquée de monsieur Godineau, ce rapport est adopté.

Monsieur Godineau peut se diriger vers son micro pour nous présenter le rapport 815.

Jean-Claude Godineau, conseiller départemental.

-Oui, monsieur le président.

Suite à la pandémie due au Covid-19, la situation financière de plusieurs structures sociales et médico-sociales a été fragilisée.

Le Département se propose de renforcer ses concours financiers par la création d'un fonds de soutien aux services et établissements pour personnes âgées et handicapées, pour l'aide à domicile ainsi que l'aide sociale à l'enfance.

Le financement réservé à ce soutien s'élèvera à 5 millions d'euros, hors primes versées au personnel.

Le rapport propose ainsi de compenser les pertes d'activité et de ressources en renonçant aux régularisations des acomptes forfaitaires versés en matière d'aide sociale à l'hébergement.

C'est ainsi que pour les établissements pour personnes âgées, il est proposé de compenser les pertes de recettes pour la période du 16 mars au 16 juillet 2020, soit quatre mois de fonctionnement.

Cela concerne les frais de séjour et d'hébergement des EHPAD habilités à l'aide sociale, les participations dues au titre de l'APA pour l'ensemble des EHPAD.

Dans le cadre de la conférence des financeurs de la perte d'autonomie, il a été délégué une enveloppe de 535 000 euros aux EHPAD soit 5 000 euros par établissement.

Par ailleurs, le rapport propose d'étendre ce principe aux résidences autonomie, donc 5 000 euros, et aux petites unités de vie, 2 500 euros par établissement compte tenu de leur taille.

Pour les établissements et services pour personnes handicapées, on traite le dossier de la même façon, par régularisation des acomptes et dotations globalisés.

L'aide par poste apportée concernera les foyers d'hébergement occupationnels, les foyers d'hébergement d'ESAT, les maisons de retraite spécialisées et les services de SAVS, les services d'accompagnement à la vie sociale.

Les autres structures en compétence partagée feront l'objet de mesures déployées par l'État et l'assurance-maladie.

Pour l'aide à domicile, les régularisations des financements versés pour l'ensemble des services habilités ou non à l'aide sociale seraient pris en compte pour l'APA, la PCH et la prestation de services ménagers.

La compensation financière concernerait la période du 16 mars au 2 juin.

Pour le secteur de l'enfance, les Maisons de l'enfant à caractère social et les lieux de vie ont connu des pertes d'activité marginales.

Cependant, des associations gestionnaires ont pu faire face au remplacement de personnel malade voire de renforts.

Il est donc proposé d'apporter une aide forfaitaire aux postes remplacés.

Pour les associations gestionnaires de points de rencontre, il est proposé de soutenir notre aide pour la période de mars, avril et mai. En conclusion, votre huitième commission vous propose de créer un fonds social de soutien aux établissements et services œuvrant dans le domaine des personnes âgées, des personnes handicapées, des services d'aide à domicile et aux structures relevant du secteur de l'enfance, d'affecter une masse globale de 5 millions d'euros pour la création de ce fonds social spécial Covid-19, de créer les lignes de crédit correspondantes. C'est un avis favorable à l'unanimité de votre huitième commission. Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci.

Je remercie beaucoup la huitième commission et la vice-présidente en charge et nos services de tout ce travail.

Vous voyez dans le rapport que présente Jean-Claude Godineau, il y a des mesures qu'on va adopter en fin de matinée en commission permanente.

Je le dis à la presse, ces mesures de primes, etc.

seront précisées dans le communiqué qui sera publié à l'issue de la commission permanente, puisque la commission permanente se déroule à huis clos.

Madame Imbert pour la commission des Finances et peut-être un commentaire ?

Corinne Imbert, conseillère départementale.

-Oui, si vous le permettez, monsieur le président.

C'est un avis favorable à l'unanimité de la commission des Finances.

Effectivement, ce rapport traduit votre forte volonté, en lien avec la première des compétences du Conseil départemental, à savoir la compétence sociale, de soutenir, comme l'a rappelé Jean-Claude Godineau, à la fois les établissements et services sociaux et médico-sociaux, et donc de soutenir l'emploi de ce secteur et de reconnaître aussi, par l'attribution d'une prime, le travail fourni par les aides à domicile pendant la pandémie, alors qu'elles ont été oubliées par le gouvernement qui a décidé l'attribution de primes pour le personnel hospitalier et dans les EHPAD publics.

C'est donc une initiative du Conseil départemental à saluer en situation de crise vraiment inédite.

J'en profite pour noter que dans un département voisin, je sais qu'on parle souvent de la tarification des services d'aide à domicile en Charente-Maritime, mais notez, chers collègues, dans un département voisin, pour ne pas le citer, la Gironde, il aura fallu cette crise pour que le Conseil départemental revalorise la tarification des services à domicile non habilités à la hauteur du tarif que nous avons déjà adopté il y a de nombreuses semaines, à savoir 21 euros, démontrant toute l'attention que le Conseil départemental, la Charente-Maritime porte à l'attention de ces services depuis notamment la révision de notre politique tarifaire.

Enfin, en tant que sénatrice, je défendrai un amendement à l'occasion des discussions du projet de loi de finances rectificatives numéro 3 sur l'exonération de ces primes attribuées aux aides à domicile, exonération de charges fiscales et de charges sociales.

Je rappelle que c'est un avis favorable à l'unanimité de la commission des Finances.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup.

On a entendu les deux rapports.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Monsieur Vallet ?

Mickaël Vallet, conseiller départemental.

-Oui.

Je repose la question que j'ai posée lundi matin.

Donc c'était un rapport, on va dire, de transition eu égard à ce qui s'est passé avec la crise Covid, au fait que quelques verrous ont sauté d'un point de vue d'encadrement budgétaire, législatif et réglementaire. Y a-t-il la volonté...

Comment sentez-vous les choses sur le fait de se dire que, passé la mesure d'urgence, on pourrait éventuellement se poser pour regarder si l'État cadre toujours de la même façon avec le 1,2 ou bien peut-on essayer de tirer quelques conséquences pour aller plus avant sur les questions de tarification, de solidité des structures ?

Ressentez-vous la possibilité que cette crise amène une redéfinition de ce qu'on avait défini jusque-là ?

Sans nier ce qu'a dit Corinne.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Je le souhaite fortement.

Malgré toute l'amitié que je porte à titre personnel à Édouard Philippe, j'ai toujours été en désaccord avec le 1,2.

La majorité des départements ne l'ont pas accepté, n'ont pas signé les contrats de Cahors.

Certains départements ont même été punis.

Corinne Imbert citait la Gironde.

Nos amis de Gironde font partie des trois ou quatre départements qui ont été secoués financièrement par l'État car ils n'ont pas respecté le 1,2. Ils n'ont pas signé, mais n'ont pas respecté.

On n'a pas signé, mais on a respecté.

Donc dès le début de la crise, on a écrit au Premier ministre, donc à Édouard Philippe pour lui demander de lever le 1,2, ce qui fut fait.

Ça aurait d'ailleurs été complètement fou que l'État rentre dans de telles dettes, à juste titre, pour soutenir notre économie et que nous, nous soyons emberlificotés dans le 1,2, une augmentation des dépenses de fonctionnement.

Pour l'instant, le 1,2 est mort pour l'année 2020.

J'ai bien l'intention de pousser la dague jusqu'à la mort complète auprès du nouveau Premier ministre en disant que ce 1,2 a été ressenti par les collectivités comme une forme d'intrusion de l'État dans leur gestion et qu'on ne l'accepte pas.

J'espère que la prochaine loi de finances ne le remettra pas en service.

Gérald Darmanin en était très partisan.

Il est parti sur d'autres terres.

Je me méfie d'Olivier Dussopt qui avait été rapporteur de la loi NOTRe.

Pas de la personne, mais de sa réflexion politique.

Donc on va suivre ça de près.

On est très mobilisés là-dessus.

Pas d'autre remarque ?

Pas d'observation au rapport ?

Pardon, madame Bureau.

Je ne vous avais pas vue.

Marie-Christine Bureau, conseillère départementale.

-Merci, président de cette assurance d'intervenir sur la prolongation de cette suppression du 1,2 car on voit que c'est une limitation à nos possibilités d'intervention au niveau des différents services.

Ce qui m'inquiète un peu plus, je dirais de façon populaire que la balle est dans le camp de l'État, c'est l'examen de la loi Grand âge et autonomie avec l'évocation de la cinquième branche dont on ignore les modalités de financement et ce qui sera à la charge des départements.

Donc, en tout cas, en qualité de vice-présidente en charge de ce domaine, je m'emploierai à ce que ce soit traité de la meilleure manière.

Je voudrais intervenir sur tout à fait autre chose qui est en rapport avec la pandémie, c'est sur ce que la commission permanente a voté lors de la séance du 25 mai et qui concerne les dispositifs de pass famille pour les personnels soignants.

Ces pass qui s'adressent au personnel des établissements publics de santé, les établissements de service d'accueil et d'accompagnement des personnes âgées, des personnes handicapées et de la protection de l'enfance.

Un certain nombre de nos collègues ont été interpellés, notamment, sur les modalités d'attribution de ces pass.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-J'ai reçu un SMS de Christophe Dourthe en ce sens.

Marie-Christine Bureau, conseillère départementale.

-Je voudrais dire qu'on vient d'entendre le personnel soignant au sens large, c'est-à-dire au sens de la personne qui est intervenue auprès de la personne âgée, de la personne handicapée ou de l'enfant et du malade pour des soins.

À titre d'exemple, nous avons retenu les agents des services hospitaliers, les brancardiers, les manipulateurs de radios, mais nous ne sommes pas les employeurs de ces personnels et à ce titre-là, c'est aux employeurs d'orienter les personnes qui sont concernées vers le pass.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Il faut simplement passer un message aux employeurs.

Marie-Christine Bureau, conseillère départementale.

-Tout à fait.

Dominique Bussereau, puis Marie-Christine Bureau.

-Pour leur dire d'être larges...

-Tout à fait.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Parce que les remarques que faisait Christophe Dourthe, dans non pas ce SMS mais cet e-mail, sur les brancardiers était justifié.

Marie-Christine Bureau, conseillère départementale.

-Tout à fait.

J'en profite pour remercier Boris Sallaud pour le travail extraordinaire qu'il a fait à ce niveau-là pour recenser toutes les personnes éventuellement concernées.

Je voudrais dire qu'on a un ressenti très positif, car à ce jour, 565 demandes ont déjà été déposées, avec 476 pass envoyés.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Tous ceux d'entre vous qui siègent dans les conseils d'administration d'hôpitaux ou structures peuvent naturellement présenter la mesure et la faire connaître.

Merci, Marie-Christine.

Pas d'autres remarques ?

Pas d'objection à l'adoption de ce rapport ?

Il est ainsi adopté.

On en vient au rapport de la commission numéro 1, finances et administration générale avec un premier rapport présenté par Lionel Quillet, bilan des cessions et acquisitions pour l'année 2019.

C'est un rapport de routine, si j'ose dire.

Ah !

Il est pas là.

Qui est vice-président de la commission des Finances ?

Madame Campodarve peut-elle présenter le rapport 107 ?

Peut-on s'assurer du retour de monsieur Quillet ?

Rapport 107, madame Campodarve.

Caroline Campodarve, conseillère départementale.

-Le Département a pour obligation de délibérer...

Je termine juste la phrase.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Non, allez-y.

Vous avez commencé.

Caroline Campodarve, conseillère départementale.

-Le Département a pour obligation de délibérer sur le bilan de ses acquisitions et cessions réalisées dans l'année.

Pour 2019, le montant des acquisitions s'élève à 383 559,20 euros, alors que nous avions en 2018 2 425 359,38 euros.

Et celui des cessions, donc pour 2019, ce montant s'élève à 1 185 679,03 alors même qu'en 2018, ce chiffre avait atteint 3 391 380 euros.

Les principales acquisitions portent essentiellement sur des terrains situés dans l'Île de Ré et l'Île d'Oléron au titre de la politique de protection des espaces naturels sensibles, soit 238 376 euros.

Des terrains ont aussi été acquis pour la réalisation de travaux routiers, soit 62 183 euros.

Par ailleurs, le Département, à la suite de la dissolution de l'Entente interdépartementale de démoustication, s'est porté acquéreur d'un bâtiment situé à Saint-Pierre-d'Oléron au prix de 83 000 euros.

Le Département a aussi acquis auprès des communes de Saint-Porchaire et de Saint-Aigulin, à l'euro symbolique, les emprises nécessaires à la construction de deux nouveaux centres d'incendie et de secours.

Avis favorable de la première commission, monsieur le président.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup, Caroline.

Pas d'objection ?

Le rapport 107 est ainsi adopté.

J'en viens au 108 qui concerne notre représentation, Lionel Quillet, au sein du CAUE.

Lionel Quillet, puis Dominique Bussereau.

-Oui, monsieur le président...

-Et de l'ADEI aussi.

Lionel Quillet, 1er vice-président.

-La première commission propose de désigner madame Rabelle au sein du Conseil d'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement, de désigner mesdames Marie-Christine Bureau, Karine Dupraz, Martine Villenave et monsieur Jean-Claude Godineau pour le représenter au sein de l'ADEI.

De désigner Jean-Claude Godineau pour siéger au bureau de l'ADEI et madame Marie-Christine Bureau, Catherine Dupraz, Martine Villenave...

Et monsieur Jean-Claude Godineau pour siéger au conseil d'administration de l'ADEI.

Avis favorable de la première commission.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Pas d'objections ?

Rapport adopté.

Classique aussi dans toutes nos collectivités, comptes-rendus des délégations accordées au président au titre de l'exercice 2019.

Cher Lionel Quillet.

Lionel Quillet, 1er vice-président.

-Votre première commission a pris acte du compte rendu des délégations qui vous ont été accordées pour 2019.

Les délégations portaient principalement sur des opérations de gestion financière avec la contractualisation d'emprunts nouveaux à hauteur de 31 178 000 euros, la perception des indemnités de sinistres afférentes aux contrats d'assurance pour un montant de 356 542 euros, la réalisation de 21 diagnostics d'archéologie préventive, le lancement de 342 procédures de passation de marchés à procédure adaptée, l'exercice du droit de préemption départemental dans 40 dossiers.

Avis favorable.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Pas d'objections, mes chers collègues ?

Le rapport 109 est donc adopté.

Lionel Quillet, le 110...

C'est une histoire qu'on traîne avec la chambre régionale des comptes.

On est obligé de l'évoquer.

Lionel Quillet, 1er vice-président.

-La chambre régionale des comptes de Nouvelle-Aquitaine a été saisie par le comptable public de l'EHPAD Les Jardins de Tivoli, à Blanquefort.

Une demande d'inscription au budget du Département de la Charente-Maritime d'une dépense obligatoire de 8 317,40 euros, relative aux frais de séjour d'une bénéficiaire de l'aide sociale départementale.

Dans un avis rendu le 11 février 2020, conformément aux arguments que nous soutenons, la chambre a considéré que la dépense objet de la saisine ne présentait pas le caractère d'une dépense obligatoire.

La chambre a toutefois rappelé qu'elle n'était pas compétente pour trancher des questions juridiques posées dans le cadre de la mise en œuvre de l'aide sociale à l'hébergement des personnes âgées et handicapées relevant du Département, et en particulier l'interprétation relative au recouvrement des créances nées du défaut de paiement par ces dernières.

Cet éclaircissement devait être précisé dans le projet de loi Grand âge et autonomie.

Suivant les dispositions du code des juridictions financières, cet avis doit être communiqué à l'assemblée délibérante dont acte, M. le président.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Je suis très respectueux vis-à-vis de la chambre régionale des comptes, de son président qui fut sous-préfet de Saintes.

C'est quand même une histoire de cornecul.

Enfin bon.

Il est ainsi...

Nous avons pris acte, il n'y a pas de vote, d'ailleurs, nous avons pris acte de l'avis de la chambre régionale des comptes.

Rapport 111, Lionel Quillet.

Classique aussi, les non-valeurs et les créances éteintes.

Lionel Quillet, 1er vice-président.

-Ce rapport présente les créances irrécouvrables proposées pour admission en non-valeur par le payeur départemental.

Concernant les admissions en non-valeur, les titres de recettes identifiés comme irrécouvrables et présentés par le payeur départemental au titre de cette session s'élèvent à 95 647,38 euros, pour le seul budget principal.

S'agissant des créances éteintes qui sont des admissions en non-valeur résultantes des décisions de justice, les titres de recettes proposées comme irrécouvrables portent sur un montant de 20 560,99 au titre du budget principal.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Pas d'objections ?

Ce rapport est donc adopté.

Nous en venons au 112.

Révision et clôture des AP, des autorisations de programme et des autorisations d'engagement.

Lionel Quillet, 1er vice-président.

-Conformément à notre règlement budgétaire et financier, ce rapport a pour objet de procéder à la clôture d'autorisations de programme ou

d'engagement, ainsi qu'à leurs révisions, lorsqu'elles n'ont fait l'objet d'aucun rapport particulier lors d'une sélection budgétaire.

Les clôtures représentent un montant global de 117,5 millions, dont 7 millions annulés.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup.

Je vais demander à M. Quillet de venir à ma place présenter les deux rapports suivants, sachant que je ne peux être présent en séance pour le rapport 117.

S'il veut bien venir ici pour présenter le 116 et le 117.

Lionel Quillet, 1er vice-président.

-Concernant le rapport 116, ce rapport propose la création de 68 postes et la suppression de 68 postes car, pour tout nouveau recrutement, l'arrêté correspondant doit faire mention de la délibération ayant créé l'emploi y afférant.

Compte tenu de la difficulté à retrouver cette information pour les postes les plus anciens et pour ceux pour lesquels des modifications ont pu être réalisées, les créations comprennent notamment un poste relevant du cadre d'emploi des attachés spécialement affectés à l'étude de l'élargissement du dispositif de télétravail en place, un poste relevant du cadre d'emploi des attachés pour mettre en œuvre et développer le plan départemental santé, la mise à jour du tableau des effectifs afin de tenir compte des mesures courantes de gestion des effectifs avec des transformations de postes à la suite des départs en retraite, mobilités, mutations ou réussites à des concours d'agents départementaux, la création de 23 contrats et 16 renouvellements de contrats, d'actualiser la délibération numéro 117 du 21 juin 2019 modifiée, instaurant un nouveau régime indemnitaire dans le cadre du RIFSEEP pour intégrer les nouveaux cadres d'emploi éligibles, d'approuver, pour les années 2020-2022, le plan de formation des agents.

Avec un avis favorable de la première commission, y a-t-il des questions ou des interrogations sur ce rapport ?

Non ?

Donc c'est adopté.

Concernant le rapport 117, le département de la Charente-Maritime accueillera le 90ème congrès des départements de France, du 4 au 6 novembre 2020, à l'espace Encan de La Rochelle.

Cette 90ème édition célébrera également les 230 ans des départements.

À cette occasion, l'ADF souhaite donner à ce congrès le format d'assises des départements réunissant le plus grand nombre d'élus départementaux et collaborateurs.

Les présidents des régions de France et des maires y participeront également, ainsi que des représentants au plus haut niveau de l'État. Deux tables rondes portant sur les enjeux forts des politiques départementales rythmeront ce congrès.

La première sera consacrée à la préservation de la biodiversité, la seconde abordera l'enjeu de l'organisation territoriale du médico-social. Pour célébrer les 230 ans des départements, le service des archives départementales présentera une exposition en partenariat et en relation avec l'ADF et le ministère de la Culture.

Il s'agira d'une exposition sur l'histoire de l'institution, de ses missions, de leur évolution jusqu'aux dernières réformes, et qui permettra également d'aborder les spécificités de divers territoires. Le budget prévisionnel de cet événement majeur est estimé à 721 000 euros, et les recettes attendues sont évaluées à 351 000 euros.

Avis favorable à la première commission.

Des questions ?

Je vous remercie.

M. le président.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci.

J'en viens maintenant au rapport 113.

Lionel, restez à mes côtés, ensuite Christian Leyrit lui succédera.

Alors, Lionel Quillet, c'est le compte administratif...

Là aussi, d'ailleurs, je devrais m'absenter au moment du vote.

Lionel Quillet, 1er vice-président.

-Le compte de gestion du comptable public n'apporte pas d'observation particulière.

D'autre part, le compte administratif qui est conforme au compte de gestion présente les résultats de l'exécution de notre budget pour 2019. Il constate des réalisations, en investissement, pour 127,7 millions d'euros de recettes, 135,6 millions de dépenses hors dettes et refinancements bancaires.

En fonctionnement, pour 746,9 millions de recettes et 624,4 millions de dépenses.

L'épargne brute s'élève à 122,5 millions, soit 5 millions de plus qu'en 2018 et 10 millions de plus qu'en 2017.

Le résultat global de clôture du budget principal, après report, atteint 58,5 millions contre 37,1 millions en 2018.

L'année 2019 se caractérise par plusieurs faits marquants.

Après prise en compte de la péréquation entre départements, une augmentation nette de 16,5 millions du produit des droits de mutation à titre onéreux dont le montant perçu, total, est de 179,8 millions, une hausse des dépenses sociales de 11,8 millions, la dépense d'aides sociales à l'enfance augmentant de 5,6 millions du fait de l'accroissement du nombre des placements, +6 %.

Les dépenses en faveur des personnes handicapées augmentent de 5,4 millions, autant en termes d'allocations individuelles que de frais d'hébergement, +5,5 % d'évaluation moyenne.

Les dépenses d'équipement directes de 89,9 millions, des subventions d'équipement de 37 millions, montants sensiblement égaux à 2018, et des réalisations pour le compte de tiers en progression, 13,7 millions contre 9,1 millions en 2018, principalement en raison des avancées du plan Dignes.

Un autofinancement net de 85,9 millions en amélioration constante depuis 2016.

Une baisse de notre encours de dette de 5 millions, soit 387,3 millions, et une amélioration de notre ratio de solvabilité, 3,16 années, notre collectivité s'est désendettée de 28,3 millions depuis 2016.

En 2019, la collectivité a procédé au refinancement des contrats bancaires pour 34,8 millions, en profitant de taux fixes, peu élevés, ce qui occasionnera une économie de 2,6 millions d'intérêts sur les exercices futurs.

Concernant les budgets annexes, voici les résultats nets.

Le budget annexe du site des Quatre chevaliers fait apparaître un déficit net de 7,4 millions en diminution par rapport à 2018, 9,1 millions.

En effet, le remboursement de la dette s'est terminé fin 2018, ce qui a pour effet d'améliorer le résultat de ce budget.

Le budget annexe du pont de Ré présente un excédent global de 14,9 millions réparti entre la redevance pour service rendu à hauteur de 11,8 millions, et le droit départemental de passage pour 3,1 millions.

Le résultat excédentaire du service départemental des dragages s'élève à 1,2 millions.

En 2019, les dépenses ont concerné la construction de la nouvelle drague stationnaire La Cordouan, et les aménagements sur la drague La Grande Mulette.

Le budget annexe du foyer départemental de l'enfance fait apparaître un résultat positif en investissement de 400 000 euros.

La section de financement étant équilibrée par une dotation du budget principal.

Le budget annexe des ports départementaux non concédés présente un excédent de 1,7 million en 2019.

Le chiffre d'affaires de ces ports atteint 1,4 million.

Le budget annexe du port de la Cotinière présente un excédent de 3,8 millions.

Le chiffre d'affaires des ventes des produits de la mer et des pêcheurs débarquant à la Cotinière s'élève à 25 millions, atteignant l'objectif fixé en début d'année.

Le budget annexe d'énergie photovoltaïque présente un excédent de 400 000 euros au terme de la 1^{re} année d'exécution.

La facturation a dégagé un revenu de 65 000 euros.

Trois bâtiments départementaux ont été équipés de panneaux en 2019.

Ils commenceront à produire des recettes en 2020.

Enfin, le budget annexe de la taxe d'aménagement présente un excédent de 5,2 millions.

La 1^{re} part de la taxe a été perçue à hauteur de 2,3 millions pour le financement du CAUE.

La seconde, autour de 11,7 millions, a financé les actions de préservation des espaces naturels sensibles.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Avant de me retirer pour le vote, je demande à la rapporteure du budget de me rejoindre pour un prochain rapport.

Y a-t-il, sur le compte administratif, des questions à poser au premier vice-président, président de la commission des Finances ?

Je vais me retirer, M. le président Quillet, pour vous laisser procéder au vote du rapport 113.

Et je vous propose de faire, dans la foulée, le 114.

Je vais me retirer pour les deux votes.

Lionel Quillet, 1^{er} vice-président.

-Concernant le rapport 113, les comptes administratifs 2019.

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Donc il est adopté à l'unanimité.

Rapport numéro 114.

Suite à ce rapport, bien sûr, l'affection des résultats.

Ce rapport a pour objet d'affecter les résultats de l'exercice 2019 du budget principal et des budgets annexes de l'exercice en cours.

Il reste une somme de 60 684 000 au budget principal en 2019, pour proposer de nouveaux équilibres en dépenses et en recettes de budgets supplémentaires.

Avis favorable de la première commission.

Y a-t-il des questions sur cette affectation ?

Non ?

Je vous remercie.

Donc il est adopté.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Je vous demande tous d'être en séance.

M. Pons n'est pas là.

Puisque nous allons arriver au vote du budget.

Si des collègues doivent s'absenter, qu'ils veuillent bien donner des pouvoirs.

Nous avons fait l'affectation des résultats.

Madame la rapporteure générale du budget, madame la sénatrice, chère Corinne, présentation du budget supplémentaire.

Corinne Imbert, rapporteure générale du budget.

-Voilà, c'est bon.

Ça y est.

Merci, M. le président.

M. le président, mes chers collègues, le budget supplémentaire 2020, présenté lors de cette session d'été, reprend les résultats de l'exercice 2019, les crédits reportés, les ajustements et les crédits nouveaux permettant la bonne exécution du budget départemental.

Il intègre les efforts du département pour soutenir les Charentais-Maritimes dans l'épreuve de ces derniers mois, avec cette épidémie du Covid-19, frappant toutes et tous, directement ou indirectement, plus ou moins durement.

Notre budget doit tenir compte d'une forte baisse de ses recettes, estimée à 47 millions d'euros.

Certaines recettes fiscales seront touchées, mais surtout, nos droits de mutation pourraient diminuer de 41,4 millions.

Nous avons à cœur d'amortir le choc de cette crise.

Ainsi, nous prévoyons 22 242 000 euros de dépenses spécifiques pour soutenir les Charentais-Maritimes sur les volets les plus sensibles, dont 3,560 millions seront financés par redéploiement des crédits.

Nous aurons près de 8 millions d'euros de dépenses internes pour les collèges et pour la population.

Cinq millions d'euros de masques et d'équipements de protection individuelle pour les habitants, les agents départementaux et certaines professions à risques.

760 000 euros de dépenses de désinfection et de produits d'entretien.

900 000 euros de petit équipement et fournitures pour les collèges.

300 000 euros d'adaptation de la collectivité au télétravail.

875 000 euros de primes pour les assistants familiaux et les agents départementaux.

70 000 euros de dépenses diverses.

Communication, petits achats, etc.

Nos actions en faveur du domaine social et médico-social visent également à amortir les effets de la crise.

Elles s'élèvent à 10 282 000 euros.

Ainsi, nous adoptons une aide aux établissements sociaux et médico-sociaux pour la prise en charge des primes à leurs personnels, un fonds de soutien aux établissements sociaux et médico-sociaux de 5 millions d'euros, dont 2,5 millions seront financés par du redéploiement de crédits.

140 000 euros au foyer départemental de l'enfance.

100 000 euros pour le fonds de solidarité pour le logement, ouverts par des redéploiements de crédits.

7 000 euros pour le dispositif de veille sociale, en convention avec La Poste.

35 000 euros pour les pass soignants.

Nous devons également venir au soutien du tissu économique et associatif.

Nous consacrerons 650 000 euros au dispositif Infiniment Charentes, qui seront versés à Charentes Tourisme.

330 000 euros au dispositif "J'aime ma plage, je la partage", en faveur des communes et intercommunalités.

Deux millions d'euros de fonds de soutien au secteur associatif, dont 400 000 euros seront fléchés pour le secteur de l'insertion.

275 000 euros d'exonération de redevance portuaire aux acteurs professionnels de nos ports.

Une autorisation de programme de 5 millions d'euros pour un dispositif d'accompagnement des entreprises confrontées à des difficultés, dont 800 000 euros seront d'ores et déjà inscrits en 2020.

Les autres dépenses nouvelles s'élèvent à 33,9 millions d'euros.
Parmi ces inscriptions budgétaires, voici les plus significatives.
12 millions d'euros affectés à la voirie départementale, ce qui porte ce budget à 57 millions d'euros, comme en 2019.
2,5 millions consacrés à la péréquation.
4,6 millions dédiés à l'amélioration des ports et à la défense contre la mer.
3,9 millions pour le domaine social.
3,3 millions pour l'entretien de nos bâtiments, nos frais logistiques et nos collèges.
2,2 millions de reversement d'excédent de l'entente interdépartementale de démoustication et du syndicat intercommunal à vocation unique du port ostréicole de Saint-Trojan.
Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.
-Non, mon "bzz" s'adressait à Mme Rabelle, pas à vous.
Corinne Imbert, rapporteure générale du budget.
-Oui, mais j'ai entendu, M. le président, votre "bzz" !
Nous devons diminuer certaines dépenses d'investissement dont la réalisation est devenue impossible en 2020, du fait de l'arrêt de l'activité économique sur deux mois.
Leur montant est estimé à 13,427 millions d'euros.
Il s'agit principalement de travaux bâtimentaires et de subventions d'équipements.
Le budget s'en trouve augmenté en section de fonctionnement et diminué en investissements, ce qui conduit à réduire de 18 millions d'euros l'autofinancement inscrit au budget primitif, pour 28,5 millions, et à ajouter un emprunt "Covid-19" de 21 millions d'euros.
Le budget supplémentaire du budget principal s'élève à 62,849 millions d'euros, établissant les ouvertures 2020 à 1 075 849 000 euros.
Pour les budgets annexes, le budget supplémentaire s'équilibre en dépenses et en recettes à 8,8 millions d'euros pour le site des 4 Chevaliers, portant ce budget à 13,6 millions.
24,2 millions pour le pont de Ré, portant ce budget à 45,6 millions.
1,3 million d'euros pour le service départemental des dragages, portant ce budget à 7,1 millions.
800 000 euros pour le foyer départemental de l'enfance, portant ce budget à 9,5 millions.
2,9 millions d'euros pour les ports départementaux non concédés, portant ce budget à 10,8 millions d'euros.
1,7 million d'euros pour le port de la Cotinière, portant ce budget à 10,8 millions d'euros.
Moins 300 000 euros pour le budget d'énergies photovoltaïques, le portant à 600 000 euros.
12,7 millions d'euros pour la taxe d'aménagement, portant ce budget à 25,1 millions d'euros.
Au total, tous budgets confondus, l'ensemble des ouvertures de crédits du budget supplémentaire de l'exercice 2020 s'élève à 114,8 millions d'euros, portant le montant total des crédits ouverts à 1 milliard et 199 millions d'euros.
Ça a été un avis favorable avec 6 votes pour et 3 abstentions, M. le président.
Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.
-Merci beaucoup.
Avant de donner la parole au président de la commission des Finances, un commentaire que j'ai déjà fait pendant cette session, il y a des choses qui sont dans l'inconnu, au Parlement.
En particulier, les compensations de DMTO.

La compensation éventuelle du mécanisme de péréquation que nous avons fait introduire en loi de finance initiale pour 2020.

Donc le travail du Parlement n'est pas terminé.

Il a pris du retard, du fait du remaniement.

Donc il restera ces inconnues concernant les recettes.

M. le président de la commission des Finances, un commentaire sur ce budget supplémentaire ?

Lionel Quillet, 1er vice-président.

-Très rapidement, M. le président.

À votre demande, ce budget supplémentaire préserve l'avenir.

Si nous avons fait face, bien sûr, à l'ensemble des dépenses, et à une réponse qui a été de qualité pendant la crise, et qui est encore, aujourd'hui, en possibilité d'intervention, nous avons su limiter le recours à l'emprunt, ce qui préserve l'avenir, grâce à notre bonne santé financière, et nous restons sur nos fers de lance en matière d'investissements.

Tous les choix d'investissements publics sont, comme vient de le présenter Corinne Imbert, parfaitement listés et orientés.

Nous sommes en position, pour l'avenir, de faire face à d'autres demandes, et peut-être à une autre crise.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup.

Y a-t-il des demandes de prise de parole, par rapport à ce projet de budget supplémentaire ?

Président Vallet ?

Mickaël Vallet, président de la Communauté de communes du Bassin de Marennes.

-Simplement préciser ce qui a été dit lundi matin, en ouverture de session, eu égard à l'aspect particulier et à l'ensemble des mesures dues à la crise Covid, nous ne voterons pas contre ce budget supplémentaire.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-C'est une sage décision dont je vous remercie.

Mickaël Vallet, président de la Communauté de communes du Bassin de Marennes.

-C'est la nôtre.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Pas d'autres interventions ?

Alors, mes chers collègues...

D'abord, j'ai...

Ah oui, pardon, président Ferchaud.

Juste une information pour le secrétariat de séance.

Gérard Pons a dû s'absenter pour une commission de réforme au SDIS.

Et donc, il a donné pouvoir à Caroline Campodarve.

Président Ferchaud, vous avez la parole.

Pascal Ferchaud.

-Oui, euh...

Conformément aux propos tenus ici même lundi, et compte tenu du contexte particulier du Covid-19, nous voterons, enfin, je propose de voter pour cette décision rectificative, enfin, ce budget supplémentaire, pardon, même si je regrette que les communes moyennes soient les parents pauvres de la politique départementale.

Ça gêne peut-être, mais je le dis et je le répète.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Pascal est enseignant et il sait que la pédagogie est fondée sur la répétition, donc...

Voilà !

Est-ce que Nadège Désir, pour son groupe, demande la parole ?

Nadège ?

Nadège Désir.

-Nous ne voterons pas contre.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Ça, c'est du radicalisme.

Merci beaucoup.

Je vais vous demander, exceptionnellement, du fait de la disposition provisoire de nos lieux, nous n'allons pas pouvoir utiliser le vote électronique.

Donc je vais vous demander...

Je vais appeler les votes pour.

Je vous demanderai de laisser longtemps vos bras levés pour que nous les comptabilisions.

Et, si vous êtes porteur d'un pouvoir, de faire un exercice d'équilibriste, qui consiste à lever les deux bras.

Donc j'appelle d'abord les votes favorables.

Restez bien...

Faites un peu de gym.

Serge Gapail donnera, le moment venu, le top pour baisser les bras.

C'est bon ?

Ça donne le chiffre de combien ?

Pardon ?

44 ?

Très bien.

Merci.

J'appelle maintenant les abstentions.

Alors, ça colle pas, là, hein !

On arrive à...

J'ai compté 13 abstentions ?

44 + 13, ça fait 57.

Donc c'est pas bon, on n'est que 54.

Alors...

Vous voyez que le vote électronique a du bon.

Alors, je rappelle les votes pour, pour qu'on les recompte, avec les pouvoirs.

C'est toi, Dominique ?

T'as voté deux fois ?

Ouais.

Ah oui.

Alors là, c'est les pour, hein.

C'est une habitude, Marylise.

Garde tes nouvelles bonnes habitudes.

Vous êtes toujours à 44 ?

Comment ?

Vous êtes à 42 ?

Bon !

Alors, j'appelle maintenant les abstentions.

Oui, on va voir s'il y a des contre.

Les abstentions ?

Ça colle pas, notre affaire...

Qui est-ce qui vote deux fois ?

Mickaël, c'est toi qui chahutes ?

Non ?

Bon...

Alors ?

Alors, on va recompter les...

Comment ?

Non, mais on n'est que 53, Mme Favreau n'est pas là.

Vous êtes à combien, là ?

Et ?

Donnez-moi le chiffre.

Serge Gapail.

-40 pour, 13 abstentions.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Voilà !

Pascal Ferchaud, conseiller départemental.

-Ça marche pas.

Ça marche, là ?

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Très bien, mes chers collègues...

Pascal Ferchaud, conseiller départemental.

-Il n'y a qu'à commencer par les abstentions, Dominique.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Non, mais on oubliait Mme Favreau, qui ne participe pas au scrutin.

Donc 40 pour et 13 abstentions, j'appelle pas de vote négatif, puisqu'il n'y a pas eu de mention des groupes indiquant des votes négatifs.

Je vous remercie pour cet effort collectif important.

J'appelle le préfet Christian Leyrit à venir à mes côtés.

Un Rétais va céder sa place à un autre Rétais.

Ça va, Christian ?

Chers collègues, c'est un exercice nouveau dans notre assemblée.

Il y aura ensuite un avis de la commission des Finances qu'exprimera Lionel Quillet.

Vous savez que j'ai demandé à Christian Leyrit, qui fut notre préfet, qui a présidé la commission nationale du débat public, de devenir médiateur départemental.

Comme il est très connu et très efficace, il a dû finalement traiter des dossiers qui n'étaient pas du département, mais il vous le dira lui-même. Donc je propose que notre médiateur, que je remercie de la qualité de son travail, vous présente son rapport pour ensuite l'interroger.

Puis il y aura un avis de la commission des finances, sans vote.

Et Christian nous quittera pour aller rencontrer la presse, quand nous passerons en commission permanente.

Monsieur le médiateur, vous avez la parole.

Christian Leyrit, médiateur du Conseil départemental de la Charente-Maritime.

-Merci beaucoup, M. le président, Mme la sénatrice, messieurs dames les conseillers départementaux, je suis particulièrement heureux d'être dans cette salle, 16 ans après ma dernière prestation en tant que préfet.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Qui était là ?

Christian Leyrit, médiateur du Conseil départemental de la Charente-Maritime.

-Absolument.

Je vois que l'autoroute A831 est toujours un sujet d'actualité.

Nous avons pourtant obtenu, lorsque j'étais préfet, la déclaration d'utilité publique.

Je suis aussi heureux de retrouver des visages familiers, De Trizay à La Tremblade, du Château-d'Oléron à La Rochelle, de Loulay, Gémovac et, évidemment, Saint-Georges de Didonne, mais aussi un public beaucoup plus féminin.

Je rappelle qu'entre 2001 et 2004, il y a eu dans cette assemblée trois femmes, dont une est encore présente parmi nous.

Avant de répondre à vos questions, je vais vous présenter en quelques minutes mon rapport d'activité, qui vous a été adressé à la suite de la mission de médiateur, que vous m'avez confiée lors de la session du 13 octobre 2018.

Je dois dire que cette mission était plus engageante et impliquante que je ne l'avais imaginé.

275 saisines, des citoyens souvent âgés, en situation de précarité financière, sociale, et parfois, psychologique.

Des citoyens démunis face à des procédures inintelligibles et de plus en plus dématérialisées, et à une inflation de réglementations changeantes. Je veux en premier lieu rendre hommage aux deux personnes qui m'ont assisté avec dévouement et compétence en 2019, en plus de leurs missions habituelles dans leurs directions, qui doivent être là-haut, Valérie Bourasseau et Naël Saade, sachant que depuis le 1er janvier, une personne est à mes côtés à temps complet, Mathilde Pernier.

Je voudrais aussi rendre hommage aux assistants et assistantes sociaux, dont j'ai pu mesurer, plus que je ne l'avais mesuré précédemment, la difficulté et l'ampleur de la tâche.

Ma première action fut donc d'écouter, avec bienveillance et empathie, ces 275 récits de personnes qui, souvent en butte à des organismes depuis un an, deux ans ou plus, n'ont pas pu exposer leurs difficultés à une personne physique.

Il faut que ces personnes vulnérables se sentent considérées et également reconnues dans leur dignité.

La 2e mission est de prendre contact avec les services ou les organismes à un niveau supérieur de celui qui traite habituellement les dossiers.

Le médiateur doit, en effet, veiller à rétablir un certain équilibre entre deux personnes radicalement asymétriques.

D'un côté, un citoyen qui cherche à faire valoir ses droits, et de l'autre, des administrations qui prennent des décisions à la chaîne, en fonction d'une réglementation qu'elles doivent appliquer.

Et je dois dire que, bien entendu, un certain nombre de personnes ont été quelque peu perturbées par mon intervention dans cette recherche d'équilibre.

Mais c'est bien naturel.

Ma 3e mission est de faire appliquer le droit.

Quelle ne fut pas ma surprise de constater dans bon nombre de cas que des organismes d'offices HLM ne respectent pas le droit et prennent des décisions extrêmement lourdes, marquées par l'arbitraire, oubliant le principe du contradictoire.

S'agissant du domaine social, j'observe que ces décisions...

sont souvent prises au détriment de femmes, seules avec enfants, parfois malades ou victimes de violences.

Lorsque le droit est bien appliqué, mais conduit pour certains à des situations insupportables, ce qui est un cas assez fréquent, l'objectif est de traiter le dossier non pas en droit, mais en équité.

Et je dois dire que cette notion est manifestement inconnue dans de nombreuses organisations.

Enfin, dans le cas où la décision est défavorable au requérant...

Bien entendu, il ne suffit pas de saisir le médiateur pour avoir un avis finalement positif.

Elle doit leur être expliquée.

C'est un point très, très important.

Et beaucoup de personnes qui n'ont pas obtenu satisfaction ont exprimé une certaine satisfaction.

Elles doivent être expliquées afin d'apparaître légitimes, évitant ainsi des blessures et des frustrations inutiles.

Quelques éléments quantitatifs très rapides.

Je crois que...

voilà.

Très, très rapide.

Donc, 275 saisines dont 60 % sont en dehors du champ de compétences du département.

De plus en plus de personnes me sont adressées par des maires.

J'ai constaté ça, ces derniers temps.

Et 26 % des demandeurs ont plus de 70 ans.

Donc une population tout de même relativement jeune.

Également, la répartition géographique.

Donc il y a une assez grande disparité que je ne saurais expliquer d'ailleurs, mais qui est peut-être liée, effectivement, à une information, peut-être...

peut-être par la presse locale, plus importante ici que là.

Mais le plus grand nombre de dossiers rapporté à la population concerne l'île de Ré et la communauté d'agglomération de Royan-Atlantique.

Les dossiers, donc, au 1er mars, puisque nous devons nous rencontrer un peu plus tôt.

95 % des dossiers classés.

Et, comme vous l'avez dit, M. le président, en accord avec vous, j'ai traité tous les litiges, pratiquement, même ceux hors de la compétence du département, parce que beaucoup de gens me disaient que j'étais leur dernier recours, après des mois, des années de débats, et donc il me semblait, effectivement, que c'était un plus pour le département en charge du social et de la solidarité, de proposer aux gens les plus en difficulté, qui sont en butte avec beaucoup d'organisations différentes, souvent l'État, d'ailleurs, ou ses organisations, de les traiter.

Alors, je les ai traités tous, à deux exceptions, tout de même.

Tous les conflits de voisinage, parce que je me suis aperçu que ça irait très loin et qu'il y avait des gens plus compétents pour cela.

Donc j'ai transféré cela aux conciliateurs de justice.

Et donc je signale en particulier, tout de même, que dans le sud, il n'y a plus un seul conciliateur de justice pour toute la région de Saintonge.

Et tout ce qui concerne les infractions routières, points, etc., où j'ai transmis au délégué défenseur des droits.

Tout le reste, je l'ai traité.

Vous voyez qu'une quarantaine de dossiers ont été traités ailleurs.

Et puis des demandes irrecevables, infondées, fantaisistes, ou des cas où la justice est déjà saisie.

Et donc, évidemment, le médiateur n'intervient pas lorsque la justice est saisie.

Dans le champ de compétence du département, le plus grand nombre de domaines concernés, c'est l'action sociale, le logement, l'insertion.

Ça n'est pas une surprise.

Ensuite, autonomie des personnes âgées.

Infrastructures, aménagements, environnement.

Un certain nombre.

Et ensuite, le handicap.

Hors du champ de compétence du département, beaucoup qui concernent l'État.

Des conflits entre particuliers, établissements publics, La Poste, les caisses de retraite, les collectivités territoriales, les fournisseurs d'eau et d'énergie.

Beaucoup, beaucoup...

Des gens qui reçoivent des factures de 16 500 euros d'eau !

Des consommations d'eau qui, par rapport à la moyenne, augmentent dans des rapports allant d'une fois jusqu'à 900 % !

Consommation d'électricité également.

Dans un rapport un peu moindre, quand même, mais de 1 à 3.

Et, là aussi, beaucoup de difficultés pour se faire, je dois dire, entendre.

Alors, les résultats...

Donc, une grande majorité de résultats sont favorables aux demandeurs.

En vert, les résolutions complètes, où la personne qui m'a saisi a obtenu satisfaction totalement.

En bleu, résolution partielle.

Par exemple, une remise partielle de dette, ou des avancées, des conseils, de l'information.

Confirmation de la décision contestée, c'est en jaune.

Vous voyez que, selon qu'on est dans le champ de compétence ou pas, entre 81 et 84 % ont reçu une réponse favorable ou en partie favorable.

Alors, quelques exemples de saisines.

Très courts, rassurez-vous.

Je vais être assez court.

La première saisine a été assez originale.

Elle émanait d'un délégué territorial du département et d'une juge pour enfants de La Rochelle.

Elle concernait un enfant belge de 16 ans dont la mère était décédée.

Elle l'avait abandonné avant de partir en Guinée, où elle est décédée.

Placé au foyer de l'enfance de Puilboreau depuis huit mois, sans susciter la mobilisation, il faut le dire, des autorités belges.

Après de multiples démarches auprès du procureur du roi, du défenseur belge des droits de l'enfant, du service d'aide de la région de cet enfant, et du ministère des Affaires étrangères belge, il a enfin pu rejoindre sa famille en Belgique.

Il faut dire que la situation de ce jeune était un peu compliquée sur le plan juridique.

De nombreux litiges concernent le RSA et la CAF, et en particulier les suspicions de fraudes en lien avec la vie maritale.

Le premier dans lequel la CAF a commis plusieurs fautes, dont l'une a d'ailleurs été sanctionnée par le tribunal administratif de Poitiers, la directrice de la CAF n'ayant pas transmis, et ce n'est pas un cas isolé, je l'ai retrouvé à d'autres reprises, le recours gracieux au président du Conseil départemental, qui est compétent pour le RSA, et l'a rejeté elle-même.

S'agissant, dans ce cas particulier, d'une femme avec cinq enfants, dont un atteint de leucémie, la CAF a supprimé en janvier 2019 la totalité du RSA, la totalité des allocations familiales, la totalité de l'APL, et a même ponctionné 230 euros sur l'allocation enfant handicapé, laissant à une famille de six personnes 652 euros.

Ayant évoqué cette situation fin janvier 2019 avec le président et la directrice de la CAF, cette dernière m'écrivait, la directrice de la CAF qui ne l'est plus aujourd'hui, "Compte tenu des informations que vous avez communiquées, j'ai décidé de circonscrire la vie maritale du 2 avril 2013 au 31 janvier 2019.

À partir du 1er février, elle retrouvera tous ses droits."

N'ayant, pour ma part, aucune compétence particulière pour juger de l'éventuelle vie maritale, j'en conclus que seul l'arbitraire a présidé à cette décision.

Le second cas concerne...

une femme avec deux enfants à charge victime d'une quadruple peine.

Victime de violences conjugales.

Son fils, victime de violences du père.

Le comportement de l'ex-mari a conduit à la suppression totale des allocations.

Elle avait zéro revenu.

Le Département lui a réclamé 31 446 euros de trop-perçu et a saisi le procureur.

Ne pouvant, évidemment, pas payer son loyer, elle est visée par une procédure d'expulsion.

Les réunions de médiation contradictoires, avec femme, enfants, assistante sociale, médiatrice de la CAF et les services du Département ont démontré que le seul fraudeur était l'ex-conjoint qui, lui, n'a été nullement inquiété.

Je reviendrai dans mes propositions sur ces situations dramatiques où ni le droit, ni l'humanité la plus élémentaire ne sont respectés, situation régulièrement dénoncée, d'ailleurs, M. le président l'a dit, par le défenseur des droits, M. Jacques Toubon.

L'autre saisine concerne le logement.

Difficultés d'accéder à un logement social dans les zones tendues.

Manque de logements adaptés.

Difficultés d'application du fameux DALO, le Droit Au Logement Opposable.

Sur un cas particulier, j'ai pu observer, dans un logement social neuf, un nombre impressionnant de malfaçons.

Je parie que si je vous les décrivais, personne dans la salle ne me croirait, tellement c'était invraisemblable.

Et, à cette occasion, dans cet organisme HLM, qui, je crois, n'est pas un office, j'ai découvert l'existence, que j'ignorais totalement, de baux de location d'un mois renouvelables par tacite reconduction, des contrats de location d'une page, qui ne comportent aucun indice de révision de loyer. Et donc, comme c'était un logement neuf, qui a été ouvert en octobre, le 1er janvier, il y avait déjà une augmentation de loyer.

C'est assez surprenant.

Avec cet organisme, après un an de débats et cinq semaines de travaux pour remettre de l'ordre dans certaines malfaçons, sans résultat, j'ai pu, en désespoir de cause, obtenir un autre logement avec le maire de la commune concernée, et donc, peu de résultat.

Autre cas encore plus invraisemblable.

Une femme seule avec deux enfants s'est vue attribuer un logement social par une commission d'attribution sur la proposition du maire qui l'a placée en numéro 1.

Celle-ci reçoit une lettre circonstanciée indiquant la prise de possession en septembre.

Cette lettre précise qu'elle dispose d'un délai de dix jours, conformément à l'article du Code de la construction et de l'habitation, pour accepter l'attribution.

Dans ce délai, madame a accepté le logement à 4 reprises, par récépissé, par mail, par courrier Chronopost.

Malgré cela, une nouvelle commission d'attribution réunie 10 jours plus tard affecte le logement à une autre famille.

Dans cet exemple comme dans d'autres, c'est l'arbitraire ou la discrimination qui prévaut.

Je peux citer...

Je ne peux citer ici des dizaines d'autres exemples de problèmes invraisemblables avec l'Agence nationale des titres sécurisés, par exemple, des situations kafkaïennes qui ne trouvent pas de solution pendant des années.

Il y a d'ailleurs une personne ici qui pourtant est du niveau bac+5 au moins ou bac+6 qui est en butte à cet organisme depuis des années.

J'espère que nous allons en venir à bout.

Avec également La Poste, j'ai été assez surpris, avec les banques ou les assurances, où la notion d'équité est une notion qui est totalement inconnue.

Je voudrais dire que de nombreuses solutions ont été trouvées avec les services du Département, les délais de réponse étant toutefois très variables.

Avec la préfecture, les services de l'État, les Directions des finances publiques de Charente-Maritime ou d'ailleurs, qui ont montré une attitude, je dois le souligner, extrêmement ouverte et positive, j'ai même été, je dois le dire, surpris.

Le plus souvent avec Pôle emploi, qui a été extrêmement réactif, avec les collectivités territoriales, les fournisseurs d'eau et d'énergie, avec plus ou moins de facilité, et également de téléphonie ou d'Internet.

J'en viens maintenant à quelques propositions.

J'ai formulé 13 propositions.

5 concernent le RSA et les relations avec la CAF.

Premier élément, comme je le disais tout à l'heure, les recours administratifs sont de la compétence du président et la CAF doit lui transmettre les éléments qui lui sont transmis.

Comme il arrive que la CAF omette de les transmettre au président, sur ma proposition, M. le président, vous avez écrit à la directrice de la CAF de l'époque le 29 août 2019 pour que le recours soit adressé directement au président avec copie à la CAF évidemment pour que la personne compétente soit le premier destinataire.

À ma connaissance, aucune réponse n'a été apportée à votre courrier, et ce qui est certain, c'est qu'aucune suite n'a été apportée.

Ça, c'est la proposition numéro 1 qui est en haut à gauche, il est impératif que les courriers de décision de la CAF mentionnent que les recours administratifs soient adressés au président et non à la CAF et évoquent la possibilité ultérieure de saisir le médiateur, cette saisine qui interrompt les délais de recours au contentieux.

Deuxièmement, la CAF, c'est un problème très important que rencontrent les services, ne transmet que le rapport du contrôleur, aucune autre pièce, contrairement à ce qui se fait dans la quasi-totalité des départements.

Donc, j'ai mis sous cette forme-là : "exiger de la CAF qu'elle transmette aux services du Département tous les éléments d'appréciation permettant de porter un jugement".

Également, c'est en haut à droite : "obtenir que les services participent à la commission des fraudes de la CAF".

Malgré des demandes réitérées encore récemment, c'est quelque chose qui est impossible et dont je ne vois véritablement pas pourquoi ceci serait impossible.

Le 4e, en bas à droite, qui concerne le Département, c'est qu'aucune décision de saisine du procureur par le Département, pour motif de fraude notamment, ne soit prise par le Département avant qu'un débat contradictoire sous l'égide du médiateur avec les services du Département et la CAF et la famille ne soit tenu.

Ça, je crois que c'est un point qui est très important.

En 2019, il y a eu 49 saisines du procureur pour suspicion de fraude.

Bien entendu, ce n'est pas moi qui vais m'insurger contre la lutte contre la fraude, naturellement.

En particulier, beaucoup de gens demandent le RSA en vivant à l'étranger, ce qui est tout de même assez scandaleux.

Néanmoins, j'ai constaté que ces décisions extrêmement lourdes ne doivent être prises, de saisir le procureur dans des cas vraiment difficiles, pour ne pas dire plus, sans un débat contradictoire dans une enceinte différente.

Il y a quelques jours, à l'Assemblée nationale, j'ai entendu un ministre nouvellement nommé proclamer : "Rien n'est plus important que le contradictoire."

Et je crois effectivement que c'est un point tout à fait important.

Le dernier point qui concerne la CAF.

Comme l'indique M. Toubon et comme il le recommande, il faut mieux informer les bénéficiaires, renforcer les droits de la défense, préserver la dignité des personnes.

Je suggère donc qu'un document simple, accessible à tous soit élaboré par les services du Département et la CAF pour traiter les droits de la défense, le minimum vital en fonction de la famille, qui n'est absolument pas respecté dans de nombreux cas, et les recours possibles, c'est un point qui est, je crois, important.

Maintenant, je sors de la CAF, j'en viens aux services du Département.

À droite, délais de réponse des services du Département aux recours gracieux.

Là, j'ai constaté que pour certains recours gracieux, il y avait des réponses dans des délais très longs, 14 mois dans un cas, et dans certains cas, il n'y avait pas de réponse du tout.

Je suggère donc que tout recours gracieux auprès des services du Département ait une réponse dans les 2 mois et je suggère, tout ça ne va pas faire plaisir à tout le monde, que chaque direction fournisse chaque année un tableau récapitulatif des délais de réponse.

Délai d'instruction des dossiers.

Là aussi, j'ai découvert...

Je dois dire que je découvre un monde totalement nouveau pour moi.

À la suite de la loi de 2013 visant à simplifier les rapports entre l'administration et les citoyens, les textes prévoient 39 procédures pour lesquelles le silence gardé par le Conseil départemental vaut accord.

Je ne sais pas combien de fonctionnaires territoriaux ici ou ailleurs connaissent ces 39 cas mais c'est un peu compliqué.

Alors, je propose une mesure assez radicale mais qui ne fait pas tellement plaisir à M. Gapail.

C'est, dans un but de simplification, que le département de Charente-Maritime devrait être innovant et, je pense, montrer un intérêt pour les citoyens particulier en indiquant que l'absence de réponse aux demandes d'autorisation, d'agrément, de dérogation dans le délai prescrit de 2, 4 ou 6 mois, dans tous les cas, vaut accord.

Bon, je soumetts ça à votre sagacité.

Dossiers MDPH.

J'ai été surpris par le faible nombre de dossiers MDPH que j'ai reçus.

Pourtant, la MDPH a reçu en 2019 782 recours gracieux au titre du RAPO.

Il y a eu 52 contentieux.

Les décisions de la CDAPH autorisent, je cite, "l'intervention d'une personne indépendante chargée de la conciliation."

Sans plus de précisions, il est évident qu'aucune demande n'a été faite en 2019.

Donc, je suggère que les décisions de la CDAPH mentionnent la possibilité de saisir le médiateur du Département puisqu'on est dans le champ de compétences du Département au sens large, cette saisine interrompant les délais de recours au contentieux.

Et puis, information sur la possibilité de recours au médiateur, systématiser l'information relative à la possibilité de recours au médiateur, etc.

Péage du pont de l'île de Ré.

J'ai eu quelques saisines, pas très nombreuses d'ailleurs.

On a eu une rencontre avec Mme Desprez et les responsables administratifs.

Donc, je suggère, mais je crois que ceci est déjà fait, d'engager une réflexion sur une certaine simplification de la réglementation.

La réglementation sera toujours assez complexe, compte tenu de la situation particulière, mais je dois dire qu'elle est tout de même...

On peut sans doute simplifier un peu, Mme Desprez et les services sont d'accord, et aussi faire en sorte que toutes les cartes de paiement soient acceptées au péage.

J'ai découvert que ce n'était pas le cas.

Je crois que ça devrait l'être prochainement, mais une personne qui n'avait pas d'argent liquide a été obligée de faire demi-tour pour aller en chercher et payer le péage.

Voilà.

Alors, ensuite, et j'ai terminé, développer la culture de la médiation. Donc, une proposition là aussi qui peut être discutée.

Les directeurs du Département suivent un stage de 2 jours sur la médiation et le règlement des conflits.

Aujourd'hui, c'est quelque chose d'important.

Également, le tribunal administratif de Poitiers est très engagé dans le développement de la médiation.

Des grandes collectivités ont signé une convention de partenariat ainsi que la cour administrative d'appel de Bordeaux.

Donc, je suggère cette possibilité.

En matière de logement social, que le Département encourage peut-être la nomination de médiateurs indépendants des offices HLM.

Et ça, ça m'amène pour terminer à dire un mot sur la multiplication désordonnée des pseudo-médiateurs qui, rattachés à leur hiérarchie, dans un cas que je ne citerai pas où le directeur me dit : "Vous comprenez, notre médiateur qui est rattaché au service communication est un agent d'exécution."

Ces pseudo-médiateurs ne remplissent aucun des critères fondamentaux de la médiation : l'indépendance, la neutralité, l'impartialité.

Il y en a à la CAF évidemment, à la MSA, la CPAM, la Carsat, l'URSSAF, chez les distributeurs d'énergie, les banques, les offices HLM.

Ils devraient être considérés comme des conciliateurs ou des facilitateurs mais certainement pas comme des médiateurs.

Le mélange des genres et des termes détruit, en effet, encore un peu plus la confiance des citoyens dans les institutions.

Des citoyens s'adressent à ces "médiateurs" en espérant avoir un regard nouveau, ouvert et distancié par rapport à leurs problèmes.

Leurs interlocuteurs n'ont aucune latitude pour remettre en cause ou amender les décisions déjà prises, ce qui renforce encore leur frustration.

Pour citer un exemple, la directrice de la CAF est quelqu'un de remarquable, mais dans sa position, elle n'a aucune latitude pour faire évoluer les choses.

Je suis intervenu plusieurs fois au niveau gouvernemental et du Conseil d'État pour que les textes officiels mettent de l'ordre dans cette terminologie.

Un premier résultat est l'article 80 de la loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019 relative au médiateur des collectivités territoriales.

Il n'y aura plus désormais de médiateur dans le département qui soit un conseiller départemental.

Ça existe dans un département où j'ai été préfet, dans 2 départements, dont un où j'ai été préfet, ou un médiateur qui soit un agent placé sous l'autorité hiérarchique du directeur général des services.

Vous êtes intervenu, M. le président, auprès du ministre Sébastien Lecornu en ce sens.

Je voudrais, et c'est mon dernier mot, souligner qu'un grand nombre de témoignages et de remerciements s'adressent à vous, M. le président, pour avoir pris l'initiative de désigner un médiateur départemental, je ne citerai qu'un de ces témoignages.

"Les personnes avec de faibles revenus ont vraiment besoin de médiateurs comme vous afin qu'elles puissent être défendues et représentées gratuitement."

Je vous remercie.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Bravo !

Merci, M. le médiateur départemental, de votre engagement, de votre puissance d'engagement.

Et on vous a demandé d'être là pour faire bouger les choses.

Nous faire des propositions pour faire évoluer les choses est très important.

J'ai reçu lundi la nouvelle directrice de la CAF avec le président.

Vous l'avez certainement déjà rencontrée.

Je leur ai dit que votre rapport allait les décoiffer, quand je parle de décoiffer, tout le monde rigole en me regardant, que c'était important et qu'on le transmettrait.

Est-ce qu'il y a, mes chers collègues, des interventions, des questions à poser à M. le préfet Leyrit, des interventions, des commentaires, des remarques ?

Oui, président Quillet.

Lionel Quillet, 1er vice-président.

-Oui, M. le président, la commission Finances a pris acte du rapport d'activités et remercie le médiateur du Département pour le travail fait car nous savons ce que ça représente comme temps passé et comme patience, dans le bon sens du terme.

Nous notons, et les élus ont été d'autant plus sensibles parce qu'ils rappellent aussi qu'ils sont tous les matins les médiateurs du citoyen dans leur commune ou dans leurs fonctions, nous comprenons ça et nous savons ce que ça représente.

Après, les propositions me semblent fort intéressantes.

Nous notons quand même que 60 % des demandes sont hors compétences du Département.

Donc, a priori, dans les propositions, nous le voyons bien, certains doivent remettre des médiateurs dans leur organisme, on a entendu parler de la CAF, mais c'est plus un problème de positionnement que de volonté. Le médiateur a un véritable rôle, mais il y en a un peu pour tout le monde, rappelant que le Département a pris une initiative fort intéressante mais qu'il n'est concerné sur ce nombre de cas, ce qui est déjà beaucoup, 110 cas.

Je me permets donc de dire, car les rapports amènent toujours ce qui ne va pas, qu'un travail essentiel a été fait par les services du Département et nos personnels.

Il y a les délais de réponse, que j'entends très bien, on n'y répond pas si mal que ça mais à nous de prendre les pistes d'amélioration grâce à ce rapport.

Les pistes d'amélioration seront toujours suffisantes si tout le monde prend ces pistes puisque pour le citoyen, Département, État, associations, etc., tout est pareil pour lui.

C'est la non-réponse qui pose problème, donc il y aura une initiative à reprendre selon le rapport à ce qu'un comité de médiateurs se mette en place peut-être sous votre autorité et celle du médiateur qui nous a présenté ce rapport.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Je souhaite, M. le président de la commission des Finances, qu'on donne suite, naturellement, Serge Gapail l'exprimera tout à l'heure devant la presse, à la plupart de ces recommandations.

Après le fait qu'on s'adresse au médiateur départemental hors compétence, il y a deux faits.

D'abord, pas mal de nos concitoyens ne connaissent pas l'existence, ni même de maires, des délégués du médiateur.

Pourtant, ils sont présents sur le territoire du fait de la grandeur du département et sont rattachés au défenseur des droits.

Ils connaissent l'existence du défenseur des droits, mais pas toujours celle du délégué de Saintes ou d'ailleurs.

Et puis, c'est un compliment à Christian Leyrit, c'est vrai que sa personnalité et le fait qu'on sache qu'il ait le "bras long" puisqu'il connaît bien le fonctionnement de l'administration de l'intérieur, fait que beaucoup de personnes vont voir le médiateur départemental même si les affaires ne sont pas du ressort du médiateur départemental.

Mais ça, tant mieux, même si ça augmente la charge de travail de notre médiateur départemental, c'est un service rendu aux populations même s'il intervient sur des dossiers qui ne sont pas forcément de la compétence du Département.

Ça fait partie de notre rôle de solidarité territoriale et sociale.

Oui, je vous en prie, et après, la parole au président Ferchaud.

Christian Leyrit, médiateur du Conseil départemental.

-Juste dire un mot, parce que lorsque je renvoie chez d'autres interlocuteurs, conciliateur de justice ou autre...

J'ai fait un suivi, et je donnais les numéros de téléphone, les permanences, les lieux et les horaires de permanence dans les mairies, dans les tribunaux, etc.

Et j'ai constaté, à ma grande surprise, que presque 40 % des gens n'avaient pas pris contact.

Ça veut dire qu'on est en situation de gens qui sont ballottés pendant des années et qui, au bout d'un moment, disent : "Si vous me renvoyez vers quelqu'un d'autre, je n'y vais pas, je baisse les bras, j'abandonne."

C'est un des éléments forts, je crois, pour que l'on traite de l'ensemble des sujets, ce qui, je crois, est un élément également plutôt positif pour l'action du Département vis-à-vis des Charentais-Maritimes.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Absolument.

Pascal Ferchaud.

Pascal Ferchaud, conseiller départemental.

-Monsieur le préfet, durant sa carrière, a été un grand serviteur de la République, et il continue, au travers de cette mission, à servir la République, et je voulais l'en féliciter.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci.

Marie-Pierre Quentin et Jean-Pierre Tallieu.

Marie-Pierre ?

Marie-Pierre Quentin, conseillère départementale.

-Assistante parlementaire, à un moment non fictif, à la permanence de Didier Quentin, j'ai pu voir, effectivement, des situations absolument affreuses.

C'est vraiment avec beaucoup de dévotion et d'insistance dans nos relations qu'on peut aider les gens.

Et là, ça va aider et rapporter des délais plus courts sur des dossiers, donc merci beaucoup.

Christian Leyrit, médiateur du Conseil départemental.

-Je voudrais dire, tout de même, comme j'ai donné mon numéro de portable, qui est public, que notamment dans votre secteur, j'ai quelques interlocuteurs qui m'appellent quelques dizaines de fois par mois, sur des cas qui, malheureusement, ne peuvent pas être véritablement traités. Donc...

C'est vrai qu'il y a aussi un certain nombre de cas qui relèvent d'autres...

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Les permanences de parlementaires, les permanences qu'on peut faire quand on est parlementaire dans les cantons ou à la permanence des députés ou des sénateurs...

Monsieur Doublet le sait également...

C'est la Terre entière.

Mes meilleurs souvenirs de député, c'est à Jonzac, où le maire nous accordait généreusement des petites cabines de 1 m² dans un haut de salle inaccessible aux personnes handicapées et pas chauffé.

En tout cas, il fallait brancher le radiateur électrique en arrivant.

Là, je faisais mes permanences en même temps que le gars de la MSA.

Il y a des gens qui venaient me voir pour les sujets de la MSA et qui allaient le voir pour les sujets du député.

On s'était mis d'accord : moi, j'avais appris un peu le fonctionnement de la MSA et je remplissais les dossiers MSA.

Lui prenait les notes, et à la fin de nos permanences, on échangeait nos impressions, et ça m'a permis de savoir comment remplir des dossiers de la MSA, qui n'étaient pas toujours, d'ailleurs, d'une grande simplicité. Bien au contraire.

Ont demandé la parole Jean-Pierre Tallieu et Mme Desprez.

Jean-Pierre Tallieu, vice-président du Conseil départemental.

-Oui.

Sans vouloir dire que le rôle d'un député n'est pas celui d'une assistante sociale...

Mais ça s'en rapproche souvent : il suffit d'écrire et on règle le problème.

Ce que je veux dire, c'est que le travail d'un médiateur, c'est extrêmement délicat, parce que le médiateur, seule son autorité personnelle lui garantit une écoute des autres.

Et lui-même écoute les plaignants.

Je crois que c'est un exercice de funambule que vous avez développé, et vous êtes resté sur le fil.

Je pense qu'il faut vous en féliciter.

Après, quant à savoir si le médiateur est compétent ou pas compétent, il n'y a qu'en écoutant les demandes qu'on découvre le sujet et qu'on dit : "Ah, ce n'est pas tout à fait de ma compétence."

Avant cela, on ne sait pas.

Enfin, voilà une dernière question : pourrions-nous avoir le rapport du médiateur ?

Parce que c'est enrichissant pour nous.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Il est sur table, M. Tallieu.

Vous avez dû le colorier.

On va le retrouver.

Jean-Pierre Tallieu, vice-président du Conseil départemental.

-Tallieu ne l'a pas.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Eh bien, Linda...

Jean-Pierre Tallieu, vice-président du Conseil départemental.

-Et mon binôme non plus.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-C'est parce que vous rangez mal vos affaires.

Jean-Pierre Tallieu, vice-président du Conseil départemental.

-C'est un scandale.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Vous allez être puni par le maître.

Vous rangez mal vos affaires sur votre bureau.
Il a été envoyé en même temps que les tomes.
Mais on va en distribuer des exemplaires supplémentaires parce que c'est important que chacun puisse le lire tranquillement pour pouvoir faire des suggestions à Christian Leyrit.
Mme Desprez Catherine.
Catherine Desprez, vice-présidente du Conseil départemental.
-Oui, je voulais répondre sur le pont de l'île de Ré et vous rassurer, parce que la modernisation du péage est en cours.
Elle avance bien et obligera évidemment à dépoussiérer notre règlement, règlement qui va très loin, trop loin, probablement, mais qui a évité beaucoup de contentieux au Département.
Et cette modernisation va également permettre de sécuriser et de diversifier les cartes que l'on pourra accepter au péage.
Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.
-Il n'y aura de véritable modernisation, chère Catherine, cher Lionel, chère Gisèle, que le jour où on supprimera...
Catherine Desprez, vice-présidente du Conseil départemental.
-Comme un "free flow", par exemple ?
Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.
-Où on aura un passage "free flow".
Il faut y arriver.
C'est quand même...
Malgré ce qu'on modernise, on est quand même dans un système à l'ancienne.
Il faut passer à un système avec des postes de paiement, des prépaiements, la lecture automatique...
On est quand même très en retard.
Catherine Desprez, vice-présidente du Conseil départemental.
-Mais ça avance, là.
Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.
-Je vous invite à passer à la vitesse surmultipliée.
Mickaël Vallet, qui se surmultiplie, lui aussi, dans les questions.
Mickaël Vallet, conseiller départemental.
-On n'est pas là pour enfiler des perles, donc...
Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.
-On n'en enfile pas ce matin.
Mickaël Vallet, conseiller départemental.
-D'abord, de la "free flow"...
Je vous en collerais, moi...
Le sujet qui est posé ce matin, c'est vraiment un sujet de société de fond qui dépasse la question du département de la Charente-Maritime.
Et c'est amusant de remarquer que le préfet Leyrit a été et est aujourd'hui sur les deux sujets, avec la Commission nationale du débat public.
C'est-à-dire que de la même façon qu'on ne peut plus avoir...
Quel qu'il soit, qu'on le juge positif, négatif, coûteux pour l'environnement ou avec des infrastructures hyper modernes, on ne peut plus avoir de projet d'aménagement, aujourd'hui, en France, qui aille au bout sans passer par des phases contentieuses.
L'époque où l'État sifflait la fin de la partie en disant que l'intérêt général était là et pas ailleurs, c'est terminé.
La dernière étape, avec la loi Barnier, sur ces sujets-là, ça remonte à il y a quasiment 30 ans, donc il faut constater qu'aujourd'hui, y compris sur les collectivités de plus petite taille, on ne peut plus se satisfaire de dire aux gens : "Il y a eu l'annonce légale dans le journal de la Haute Saintonge, ou dans un petit coin du 'Littoral', sur la révision du PLU.

Vous êtes passé à côté, vous n'avez plus rien à dire."

Et de la même façon, dans le quotidien des gens, et je voudrais dire que je souscris pleinement à ce qu'a dit M. le préfet, on ne peut pas se contenter non plus, même quand la collectivité ou l'organisme est dans son bon droit, de dire aux gens : "c'est comme ça et pas autrement", pour deux raisons.

La première, c'est que ça crée, quand on ne comprend pas la décision, une frustration qui a des traductions politiques...

Je n'ai pas besoin de faire de dessin aux uns et aux autres, dans cette assemblée.

C'est soit l'abstention, soit...

C'est soit blanc, soit bleu marine, premièrement.

Et deuxièmement, on est en plus à une ère...

Je ne sais pas si vous le vivez pareil, sur les questions de réseaux sociaux, mais les administrés vous balancent, pour certains d'entre eux, des messages avec ni "bonjour" ni rien, le plus généralement ponctués par cette phrase, qui revient souvent : "C'est une honte !!!"

La pelouse qui n'est pas tondue, le machin...

"C'est une honte !!!"

Ni "bonjour" ni rien.

Parce qu'on attend une réponse immédiate.

Il y a plusieurs écueils : il ne faut jamais souscrire à ces choses-là et ne jamais oublier de dire aux gens qu'on s'adresse les uns aux autres avec une certaine...

C'est un terme à la mode mais qui, d'un point de vue des sciences sociales, veut dire quelque chose : avec bienveillance.

C'est la meilleure façon d'arriver à être compris et de faire respecter l'institution.

Mais il faut comprendre que, sans réponse, les gens finissent par renverser la table.

C'est normal.

Et je trouve que le rapport est intéressant, mais ce qui sera intéressant, c'est ce que nous en ferons.

Et le deuxième point : je souscris également au fait que la multiplication des gestionnaires de comptes de réseaux sociaux, des chargés de communication, des médiateurs qui n'en sont pas, parce que c'est un métier...

Et qui disent : "Ça a été vu avec le médiateur."

Ce qui est une autre façon de dire : "Fermez le ban, vous avez eu une réponse vite fait."

Non, le droit est là pour protéger les plus faibles.

Alors, c'est un travail énorme pour les collectivités et organismes, parce que ça demande des moyens supplémentaires alors qu'avant, il n'y avait pas cette approche-là.

Mais c'est vrai que cet aspect d'écoute, de bienveillance, de ce qu'on appelle aussi...

C'est traduit des sciences américaines, donc ce n'est pas le bon terme, il paraît.

En français, ça ne traduit pas bien les choses, mais ce qu'on appelle la communication non violente.

Ça vaut aussi dans le rapport aux administrés.

Mais dans les deux sens, parce qu'il y a un regain de violence de la part de certains demandeurs qui n'est pas acceptable non plus.

Donc, je souscris à l'intérêt du rapport et au fait que derrière, ça dépend de ce qu'on en fera.

Mais il faut qu'on le prenne pour nous aussi.

Et le dernier point, c'est que l'intérêt principal de la fonction, c'est qu'il n'y a pas à se sentir indexé ou vexé.

Souvent, quand on prend une décision, par exemple, quand le maire prend une décision, s'il a fait une erreur et s'en rend compte, c'est parfois difficile, et on est tous pareil, de manger son chapeau et de faire amende honorable car on peut donner le sentiment de donner raison à des mauvais coucheurs, donc il est bon aussi qu'il y ait une autorité ou une personne extérieure qui puisse amener à débloquer les choses sans qu'aucun d'entre nous ne mange son chapeau.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Je partage tous vos propos.

D'où l'intérêt, pour notre collectivité, d'avoir une personnalité comme Christian Leyrit comme médiateur, qui connaît bien notre département, qui connaît bien le fonctionnement de tous les services publics, quels qu'ils soient...

Et aussi le fait que son rapport soit public, présenté à la presse dans un instant, public devant vous, que vous puissiez l'interroger, que vous puissiez en tenir compte, nos services également.

Alors, le rapport de Christian Leyrit aurait dû intervenir à la session de printemps, au mois de mars.

Les événements ont fait en sorte que ce ne soit pas le cas.

L'année prochaine, ce sera peut-être aussi difficile.

Si les élections départementales sont bien maintenues en mars, ce sera difficile, mais j'engage la prochaine assemblée à le faire le plus tôt possible après la mise en place de la nouvelle assemblée, c'est-à-dire à la session de printemps, au mois de juin, parce qu'il faut qu'il y ait un rendez-vous annuel public, de cette nature, qui permette le débat.

Dans le cadre de ce débat, je donne la parole à Pierre Malbosc.

Pierre Malbosc, conseiller départemental.

-Oui, M. le préfet, M. le médiateur, on peut évidemment confirmer ce que dit Mickaël Vallet sur l'aspect apaisant que peut avoir une médiation entre les collectivités, enfin, l'administration, et nos administrés. On en a fait l'expérience à La Rochelle, puisque nous avons un médiateur qui nous permet effectivement d'adoucir la situation et d'avoir ce regard extérieur qui peut prendre une décision qui s'impose un peu à tous, mais dans la bonne volonté.

Je remarque que 275 saisies, c'est beaucoup et pas beaucoup, surtout s'il y en a effectivement 60 % qui ne relèvent pas de votre compétence.

Comment améliorer, effectivement, cette reconnaissance, cette connaissance que peut avoir la population de votre travail ?

Dans le rapport, vous écrivez que vous pouvez être dans les délégations territoriales.

Alors, est-ce que vous y tenez des permanences, ou est-ce que ça serait une façon de faire connaître cette fonction de médiation en ayant des permanences à date fixe dans les délégations territoriales ?

Ou est-ce que vous y allez sur la demande des administrés, compte tenu que, dans ce département qui est très long, très grand, le frein à la mobilité peut être aussi un frein au recours à la médiation ?

Donc, se rapprocher des populations serait peut-être un moyen de faire connaître cette possibilité qui s'offre à elles.

Christian Leyrit, médiateur du Conseil départemental.

-C'est vrai qu'il m'arrive assez fréquemment de me rendre dans les délégations, mais je ne fais pas de permanence.

Je ne suis pas certain que ce soit opérationnel, mais je l'avais envisagé au départ.

Simplement, les gens qui sont en difficulté, qui n'ont souvent pas de voiture et qui sont à Montlieu-la-Garde, évidemment, je leur donne des rendez-vous à Jonzac, par exemple.

Donc, je me rends dans ces lieux, mais je pense effectivement que c'est le rôle de la presse locale.

Et puis, une des propositions vise à faire en sorte que l'ensemble des organes et sites internet du Département renvoient effectivement sur le médiateur.

Aujourd'hui, on est déjà plus de 160, donc vous voyez que le rythme ne diminue pas, a plutôt tendance à augmenter.

Je voudrais dire un mot sur une expérimentation que j'ai proposée au service, qui l'a acceptée.

On avait une situation d'une personne qui avait des graves problèmes familiaux, dépression, etc.

Et il y avait une dette, qu'il reconnaissait tout à fait.

Et donc, ce que j'ai suggéré est quelque chose d'assez nouveau, mais ce monsieur voulait s'en sortir.

Il avait une cinquantaine d'années et voulait travailler.

Je lui ai dit : "Je vais proposer au service qu'on ne recouvre pas la dette", qui plombait sa reprise d'activité, "à condition que vous vous engagiez à ne plus demander le RSA."

Il m'a écrit, il s'est engagé à ne plus demander le RSA du tout, et sa dette est entre parenthèses.

On verra ensuite si ça a été respecté.

Je pense que c'est une solution un peu "gagnant-gagnant", parce que des gens qui sortent d'une épreuve très difficile et qui, pour repartir, sont plombés par une dette significative, c'est un peu...

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Si la personne peut travailler, Christian, vous pouvez aussi proposer un travail d'intérêt général, des heures au service de la collectivité ou d'une autre collectivité.

Je crois que la dernière intervention parmi nos collègues, c'est le président Godineau, président de la MDPH à ses heures perdues.

Jean-Claude Godineau, conseiller départemental.

-Oui, monsieur le président.

Monsieur le médiateur, quand j'ai reçu votre dossier, je suis allé tout de suite au sommaire et je me suis dit : "Qu'est-ce qui va être dit sur la MDPH ?"

Puisque je suis président.

On s'aperçoit, vous l'avez dit et je vous en remercie...

Quand on s'aperçoit qu'il y a 43 000 décisions qui sont traitées par la CDAPH par an, qu'on voit le peu de contentieux, quoi qu'on dise, parce que c'est un petit nombre de contentieux...

Il y a une conciliation qui est faite avant quand les gens ne sont pas d'accord de manière à éviter que, inutilement, on aille en contentieux.

Ce que j'ai beaucoup apprécié, c'est qu'effectivement, ce qu'on s'aperçoit, on est une structure très exposée par rapport au mécontentement parce qu'il y a le problème des délais.

Je vous rassure et j'en profite, Dominique, pour te dire, et je parle sous le regard de mes collègues qui siègent à la COMEX, on s'aperçoit que les délais se sont sacrément améliorés, vous le verrez dans le rapport d'activité qui vous sera remis, puisqu'on est en dessous du délai légal de 4 mois.

Donc c'est vraiment un travail considérable alors qu'on sait que pour traiter une PCH, la plupart du temps, il faut du temps.

Donc au niveau des enfants et des adultes, on s'aperçoit que le délai de réponse est de plus en plus court et que, finalement, le pourcentage de contentieux, c'est-à-dire de personnes mécontentes, est très faible.

Donc on ne peut que féliciter les personnels de la MDPH qui font un travail colossal et admirable et en même temps vous dire, monsieur le président, que ce qui nous revient régulièrement, c'est que votre MDPH, la MDPH 17, est connue et reconnue au niveau national.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-C'est très important parce que c'est vrai qu'on râle toujours sur les délais de la MDPH dans toute la France.

L'effort qui a été fait chez nous pour raccourcir les délais est très important parce que c'était quelque chose qu'on entendait tous et je remercie beaucoup les équipes, dont leurs présidents et leurs directions, d'avoir fait ces efforts.

S'il n'y a pas d'autres questions...

Oui, Marylise Fleuret-Pagnoux.

Marylise Fleuret-Pagnoux, conseillère départementale.

-Oui.

Je voudrais apporter quelques précisions par rapport au logement social.

J'ai procédé moi-même à des vérifications, j'ai lu avec beaucoup d'attention votre rapport qui est très précis et extrêmement intéressant.

En ce qui concerne l'office dont je suis présidente, j'ai quand même vérifié cette histoire de baux d'un mois parce que c'est interdit.

En ce qui nous concerne, en tout cas, il peut s'agir de conventions et non pas d'un bail lorsqu'un locataire a subi un incendie dans son logement et qu'on est donc obligé de le reloger.

À partir de là, on est obligé de faire une convention puisqu'il ne peut pas être titulaire de deux logements sociaux.

Ça, je tiens, en ce qui nous concerne, à préciser ça.

Par rapport au logement des personnes à mobilité réduite, je voudrais rappeler que depuis la loi 2005, tous les logements sont accessibles.

Alors, pas forcément adaptés à certains types de handicap, mais en tout cas tous les logements construits depuis la loi 2005 sont accessibles.

Après, effectivement, il peut s'agir d'une adaptation du logement à un certain type de handicap.

Alors, effectivement, on peut très bien...

Disons qu'on n'en a peut-être pas suffisamment, mais en tout cas, dans chaque programme neuf, on essaie précisément, puisque c'est là où c'est le plus facile, d'adapter un logement plutôt que dans le parc existant ancien.

Enfin, au titre des malfaçons, et là je parle d'une manière générale, je ne connais pas le bailleur qui est concerné, il faut savoir qu'on peut aussi avoir affaire à des entreprises indélicates et qu'effectivement, il peut y avoir des malfaçons importantes, même dans le cadre d'un programme neuf.

Je sais que j'ai le cas actuellement d'un programme sur Saint-Vivien que je n'ai encore pas pu attribuer et on est en procès.

Sur Périgny aussi, on est en procès avec un opérateur depuis longtemps.

Je tenais quand même à préciser cela parce que je ne voudrais pas, avec le travail que font les bailleurs sociaux, avec le nombre important de demandes...

Je peux vous dire que sur l'agglomération, on est à 8 600 demandes de logement en attente.

Alors, évidemment, heureusement, ce n'est pas 8 600 personnes qui n'ont pas de logement, mais il y en a bien un bon tiers.

Pourtant, on construit 500 logements par an actuellement depuis, je dirais, 7 ans.

Mais malgré cela, il faut savoir que notre communauté d'agglomérations et notre département sont très attractifs et qu'évidemment, ils attirent...

Ce n'est pas rare de voir des gens qui se promènent à La Rochelle pendant les vacances.

Si je venais à La Rochelle, je quitte tout et je viens à La Rochelle sans avoir la connaissance du tissu et de la problématique d'attente que nous avons dans le logement social.

Et il peut arriver, effectivement, qu'il y ait des problèmes.

J'ai fait, hier, le bilan de la commission d'attribution et nous sommes, en moyenne, à 22 mois d'attente.

Et pourtant, encore une fois, nous construisons beaucoup.

Et ce n'est pas la situation Covid qui va arranger la situation puisque pendant 3 mois, les locataires n'ont pas pu quitter leur logement.

Ils ne pouvaient pas déménager.

Et puis tous les chantiers ont pris entre 4 et 6 mois de retard.

Donc la situation ne va pas s'arranger.

Voilà, monsieur le médiateur.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup Marylise pour ce témoignage.

Dominique Rabelle, peut-être la dernière intervention pour que M. Leyrit puisse faire sa conférence de presse à un horaire convenable et que nous puissions, après une courte interruption de séance, nous réunir en commission permanente.

Dominique Rabelle, vice-présidente.

-Oui, deux secondes, simplement pour souligner, évidemment, la qualité de ce rapport.

Je n'en doute pas.

Mais montrer aussi que, finalement, sur 18 000 RSA que nous traitons, il y a quand même peu de cas de litige.

Il y a des cas de litige extrêmement difficiles, mais on a aussi des services qui travaillent d'une façon extraordinaire et qui sont tous les jours au contact des gens en difficulté.

Une fois de temps en temps, évidemment, il peut y avoir des choses et c'est très bien que vous soyez là et que vous puissiez nous donner des directives et nous orienter.

Mais il y a beaucoup de gens qui travaillent et beaucoup de gens qui travaillent auprès des personnes en difficulté.

Ils sont tous les jours à leur contact et il y a d'excellents résultats.

Bien sûr, sur le logement social, je rejoindrai ma collègue Marylise Fleuret-Pagnoux.

Je constate que, finalement, il y a 3 litiges sur Habitat 17 sur 4 700 logements et nous avons un taux de satisfaction sur Habitat 17 qui est de plus de 80 % puisque nous avons été reconnus Quali'Hlm.

Mais c'est bien aussi de souligner quand il y a des manques.

Merci.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Bien.

Écoutez mes chers collègues, je vous remercie de la qualité de vos interventions.

Je remercie beaucoup, en votre nom et au nom de l'ensemble des corps sociaux du département, M. le préfet Leyrit de ce travail.

Il est 12h28, je vous propose de nous retrouver à 12h40, dans 10 minutes en formation de commission permanente dans cet hémicycle.

Merci beaucoup.